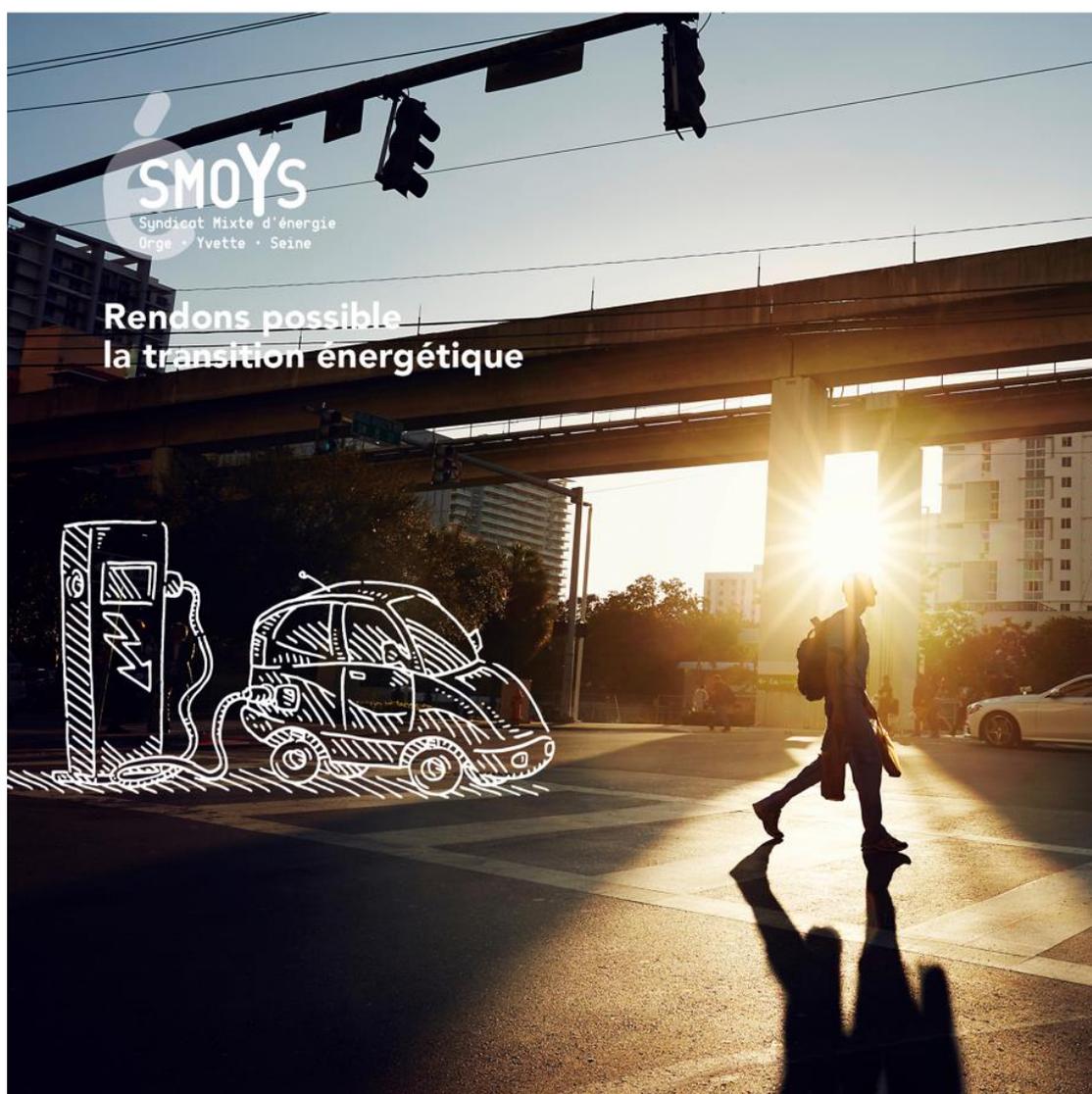


# Rapport d'activité

## 2021





---

## Editorial de Président

---



Pour nos collectivités territoriales et par la mesure de l'impact sur notre quotidien, l'année 2021 a été une année charnière de prise de conscience de la nécessité et de l'urgence de changer de paradigme face à l'urgence de la transition écologique.

Pour notre Syndicat, 2021 est la première année pleine et entière de sa nouvelle gouvernance. Et, en un an, le SMOYS a déjà su s'imposer tant en Essonne qu'en Ile de France comme un des acteurs essentiels de la transition énergétique.

En effet, en juin 2021, notre Syndicat a rejoint l'éminent centre de ressources collaboratif : le Pôle Energie Ile de France.

Le SMOYS peut aussi s'honorer d'avoir obtenu l'élargissement de son périmètre par l'intégration des 13 communes de l'ex-SIEGRA et les 19 communes de la branche Energie du SIARCE. Son intervention s'étend désormais sur 66 communes et se met au service de 850 000 habitants, en application des arrêtés inter préfectoraux du 28 août 2021.

Visant à terme la neutralité carbone du nouveau territoire d'intervention ainsi constitué, notre Syndicat s'est attaché tout au long de cette année 2021 à mettre en place son organisation, ses outils, ses ressources et ses modalités d'intervention, à niveau.

En outre, le SMOYS a crédibilisé sa démarche auprès de l'ADEME et a obtenu le versement des subventions attendues. Parallèlement, notre Syndicat a également été lauréat de l'AAP 'Appel à projet' MERISIER ACTEE 2, relatif à la mise en œuvre d'une stratégie opérationnelle pour améliorer la performance énergétique des bâtiments publics.

Dans ce droit fil, pour servir au mieux nos habitants et nos territoires, les Délégués du SMOYS ont défini pour l'année 2021 une feuille de route qui a guidé le développement de nos projets et les choix de nos investissements.

C'est ce qui nous a d'ailleurs amené à conclure des conventions de partenariat de confiance avec nos deux concessionnaires ENEDIS et GRDF, notamment eu égard aux EnR.

Le SMOYS s'est également engagé très rapidement dans la conception d'un Schéma Directeur pour le déploiement de nouvelles IRVE (Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques), aux fins d'accélérer le développement de l'électromobilité.

Parallèlement et pour amorcer la réflexion relative à l'autonomie énergétique de nos territoires, le SMOYS a auditionné des producteurs de Bio Gaz GNV.

Enfin, notre Syndicat a ponctué l'année 2021 par un séminaire de réflexion prospective à Draveil, conclu par le Préfet de l'Essonne.

Enfin je rappelle combien notre Syndicat est à l'écoute de ses membres et a su tisser de véritables relations de proximité et s'est imposé un haut niveau de réactivité.

Le Président  
Brahim OUADEM



---

## Sommaire

---

<b>Territoire et Gouvernance</b>	<b>Page 6</b>
<b>Faits marquants et événements 2021</b>	<b>Page 14</b>
<b>L'Electricité</b>	<b>Page 17</b>
<b>Le Gaz</b>	<b>Page 29</b>
<b>La Mobilité</b>	<b>Page 36</b>
<b>Les Finances</b>	<b>Page 40</b>
<b>La Commande publique</b>	<b>Page 44</b>
<b>Les Ressources Humaines</b>	<b>Page 45</b>

---

## TERRITOIRE ET GOUVERNANCE

---

### Territoire

Le Syndicat mixte fermé Orge-Yvette-Seine ou SMOYS est un établissement public créé en 1922. Il était initialement chargé de l'organisation et du fonctionnement du service public de distribution d'électricité et de gaz. Epousant l'évolution institutionnelle, il est devenu AODE, contrôlant les deux concessions de gaz et d'électricité confiées respectivement à GRDF et Enedis. Il exerce depuis 2016 la compétence Infrastructure de recharges pour véhicules électriques (IRVE) pour l'ensemble de ses adhérents

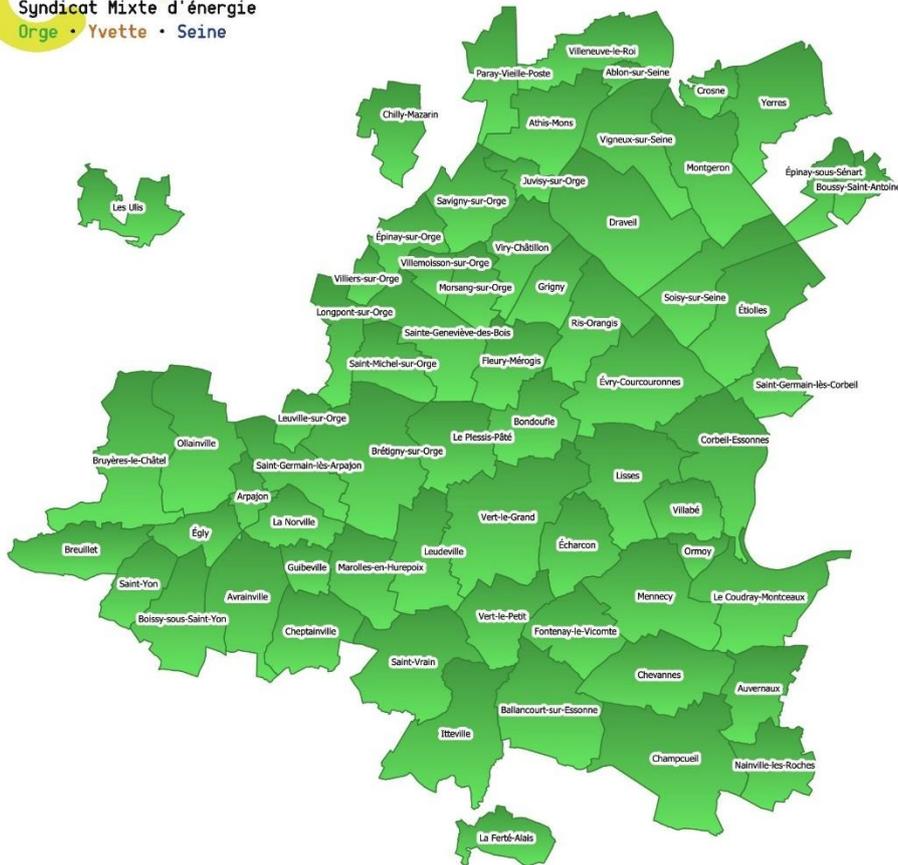
Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, suite à la parution des arrêtés interpréfectoraux n° 2021-PREF-DRCL-604, 605 et 606, l'Etablissement Public Grand Orly Seine Bièvre et le SIARCE ont adhéré au SMOYS au titre des compétences gaz et électricité, tout comme les 13 collectivités adhérant au SIEGRA et dissout à la même date.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la commune d'Epinais sous Sénart a adhéré à la compétence IRVE.

Le SMOYS est donc à ce jour, composé de 66 communes dont 28 sont adhérentes directes et 38 représentées par 5 intercommunalités :

- **La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud - Sénart** par substitution représente Bondoufle, Etiolles, Evry-Courcouronnes, Grigny, Lisses, Ris-Orangis, Soisy-sur-Seine
- **La Communauté d'Agglomération Communauté Paris-Saclay** par substitution représente pour Chilly-Mazarin, Epinais-sur-Orge, Les Ulis
- **L'Établissement Public Territorial Grand-Orly Seine Bièvre** par substitution représente Ablon-sur-Seine, Villeneuve le Roi, Athis-Mons, Juvisy-sur-Orge, Paray-Vieille-Poste, Savigny-sur-Orge, Viry-Chatillon
- **Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Rivières et du Cycle de l'Eau** par substitution représente Auvernaux, Ballancourt-sur-Essonne, Champcueil, Chevannes, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, la Ferté-Alais, Marolles-en-Hurepoix, Mennecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Saint-Vrain, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit, et Grand-Paris-Sud Sénart qui elle-même représente les communes de Corbeil-Essonnes, Le Coudray-Montceaux, Saint-Germain-lès-Corbeil, Villabé.
- **La Communauté de Communes Entre Juine et Renarde** par substitution représente Saint-Yon et Boissy-sous-Saint-Yon
- **Et les communes**
  - Arpajon
  - Avrainville
  - Boussy-Saint-Antoine
  - Brétigny-sur-Orge
  - Breuillet
  - Bruyères-le-Châtel
  - Cheptainville
  - Crosne
  - Draveil
  - Egly
  - Epinais-sous-Sénart
  - Fleury-Mérogis
  - Guiberville
  - La Norville
  - Le Plessis-Pâté
  - Leudeville
  - Leuville-sur-Orge
  - Longpont-sur-Orge
  - Montgeron
  - Morsang-sur-Orge
  - Ollainville
  - Sainte-Geneviève-des-Bois
  - Saint-Germain-lès-Arpajon
  - Saint-Michel-sur-Orge
  - Vigneux-sur-Seine
  - Villemoisson-sur-Orge
  - Villiers-sur-Orge
  - Yerres

# “Rendons possible la transition énergétique”



<p><b>66</b> Collectivités</p> 	<p><b>850 000</b> Usagers</p> 	<p><b>4</b> Départements</p> 
--	---	--

## Gouvernance

Il est administré par un Comité syndical constitué de 35 délégués titulaires. Chaque collectivité élit un délégué titulaire et un délégué suppléant. Le comité a élu parmi ses membres un Bureau constitué d'un président et de 6 Vice-présidents.

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois	
Vice-président	Daniel ESPRIN	Leuville-sur-Orge	
Délégué au suivi des contrats de concession gérée par Enedis (électricité)			
Vice-président	Grégory GOBRON	La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud - Sénart	
Délégué à la transition énergétique			
Vice-président	Patrick BARRANCO	Draveil	
Délégué au suivi des contrats de concession gérée par GRDF (gaz)			
Vice-président	Jean-Claude DELIANCOURT	La Communauté d'Agglomération Paris-Saclay	
Délégué à l'électromobilité			
Vice-président	Michel NOEL	Montgeron	
Délégué aux Carburants alternatifs, type Bio-GNV			
Vice-président	Sylvain TANGUY	Le Plessis-Pâté	
Délégué aux Finances et à la prospective budgétaire			

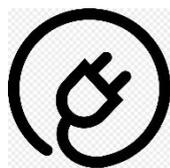
**1 Président**  
**6 Vice-présidents**



Qui a tenu tout au long de l'année 2021

<b>5</b> séances de Comité Syndical	<b>4</b> séances de Bureau Syndical	<b>68</b> Délibérations Bureaux et Comités confondus
---	---	--

## Composition des Commissions Thématiques



**Commission « de la concession électricité »**

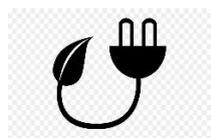


Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Daniel ESPRIN	Leuville-sur-Orge
Délégué	Joseph DELPIC	Saint-Michel-sur-Orge
Déléguée	Viviane LE BLANC	Villemoisson-sur-Orge
Délégué	Rudy SITCHARN	Fleury-Mérogis



**Commission « de la concession gaz »**

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Patrick BARRANCO	Draveil
Vice-président	Michel NOEL	Montgeron
Délégué	Viviane LE BLANC	Villemoisson-sur-Orge
Délégué	Michel PELTIER	Brétigny-sur-Orge



**Commission « de la transition énergétique »**

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Grégory GOBRON	La Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud - Sénart
Délégué	Gabin ABENA	Vigneux-sur-Seine
Délégué	Joseph DELPIC	Saint-Michel-sur-Orge
Déléguée	Viviane LE BLANC	Villemoisson-sur-Orge



### Commission « électromobilité »

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Délégué	Gabin ABENA	Vigneux-sur-Seine
Délégué	Joseph DELPIC	Saint-Michel-sur-Orge
Délégué	Jean-Claude LE ROUX	Yerres
Délégué	Rudy SITCHARN	Fleury-Mérogis



### Commission « finances »

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Sylvain TANGUY	Le Plessis-Pâté
Délégué	Michel PELTIER	Brétigny-sur-Orge
Délégué	Jean-Claude LE ROUX	Yerres
Délégué	Rudy SITCHARN	Fleury-Mérogis



### Commission d 'Appel d'Offres

Président	Brahim OUAREM	Sainte-Geneviève-des-Bois
Vice-président	Daniel ESPRIN	Leuville-sur-Orge
Délégué	Michel PELTIER	Brétigny-sur-Orge
Déléguée	Viviane LE BLANC	Villemoisson-sur-Orge
Délégué	Gabin ABENA	Vigneux-sur-Seine
Vice-président	Patrick BARRANCO	Draveil

## Compétences :

Le SMOYS est un syndicat mixte fermé. Il exerce, pour le compte des collectivités adhérentes, une ou plusieurs compétences optionnelles définies ci-après :

✓ Compétence relative au service public de distribution d'Electricité : 

En sa qualité d'autorité organisatrice d'Electricité, le Syndicat exerce sur le territoire des collectivités qui lui ont transféré cette compétence, les activités suivantes :

- Représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées
- Négociation et passation, avec les entreprises délégataires, de tous les actes relatifs à la délégation du service public de la distribution d'Electricité sur le territoire de la concession
- Perception des sommes dues annuellement ou périodiquement par les entreprises concessionnaires
- Maitrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution d'électricité et maitrise d'ouvrage des installations de production d'électricité de proximité et exploitation de ces installations
- Aménagement et exploitation, directe ou indirecte, de toute installation de production d'électricité de proximité d'une puissance inférieure à un seuil fixé par décret
- Mission de conseil au bénéfice de ses membres et de leurs administrations
- Toutes actions de promotion de la maîtrise de la demande en énergie électrique et de promotion de l'efficacité énergétique
- Toutes actions en faveur de la résorption de la précarité énergétique
- Toute action en faveur de la réduction de la quantité d'énergie appelée sur les réseaux
- Toute action en faveur de la réduction de la dépendance énergétique du territoire

✓ Compétence relative au service public de distribution de Gaz : 

En sa qualité d'autorité organisatrice de gaz, le Syndicat exerce sur le territoire des collectivités qui lui ont transféré cette compétence, les activités suivantes :

- Représentation des personnes morales membres dans tous les cas où les lois et règlements en vigueur prévoient que celles-ci doivent être représentées ou consultées
- Négociation et passation, avec les entreprises délégataires, de tous les actes relatifs à la délégation du service public de la distribution de gaz sur le territoire de la concession
- Perception des sommes dues annuellement ou périodiquement par les entreprises concessionnaires
- Maitrise d'ouvrage des travaux des réseaux publics de distribution de gaz et maitrise d'ouvrage des installations de production de gaz de proximité et exploitation de ces installations
- Etude de toutes questions relatives à la production, au transport, à la distribution et l'utilisation du gaz
- Mission de conseil au bénéfice de ses membres et de leurs administrations
- Toutes actions de promotion de la maîtrise de la demande en énergie électrique et de promotion de l'efficacité énergétique
- Toutes actions en faveur de la résorption de la précarité énergétique
- Toute action en faveur de la réduction de la quantité d'énergie appelée sur les réseaux
- Toute action en faveur de la réduction de la dépendance énergétique du territoire

- ✓ Compétence mobilité propre relative aux infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE) dans le cadre de la mobilité électrique :



Le Syndicat a pour objet d'exercer en lieu et place des collectivités membres qui lui ont transféré cette compétence :

- Création et entretien des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables
- Mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien, l'exploitation et la supervision des IRVE nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables

**Tableau des adhésions par compétence**

Adhérents	Communes représentées	Electricité 	Gaz 	Mobilité 
communes	BOUSSY-SAINT-ANTOINE	•		
	BRETIGNY-SUR-ORGE	•	•	•
	CROSNE	•	•	
	DRAVEIL	•	•	
	FLEURY MEROGIS	•		
	LE PLESSIS PATE	•	•	•
	LEUVILLE-SUR-ORGE	•		•
	LONGPONT-SUR-ORGE	•		
	MONTGERON	•	•	
	MORSANG-SUR-ORGE	•	•	•
	SAINT-MICHEL-SUR-ORGE	•	•	
	SAINTE-GENEVIEVE-DES-BOIS	•	•	•
	VIGNEUX-SUR-SEINE	•	•	•
	VILLEMOSSEON-SUR-ORGE	•	•	•
VILLIERS-SUR-ORGE	•	•	•	
YERRES	•	•		
GPS	BONDOUFLE	•		
	ETIOLLES	•	•	
	EVRY-COURCOURONNES	•		
	GRIGNY	•	•	
	LISSES	•		
	RIS-ORANGIS	•		
	SOISY-SUR-SEINE	•	•	
CAPS	LES ULIS	•		
	CHILLY MAZARIN	•		
	EPINAY-SUR-ORGE	•	•	

Adhérents	Communes représentées	Electricité 	Gaz 	Mobilité 
EPT GOSB	ABLON-SUR-SEINE	•	•	
	ATHIS-MONS	•	•	
	JUVISY-SUR-ORGE	•	•	
	PARAY VIELLE-POSTE	•	•	
	SAVIGNY-SUR-ORGE	•	•	
	VILLENEUVE-LE-ROI	•	•	
	VIRY-CHATILLON	•	•	
SIARCE	AUVERNAUX	•	•	
	BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	•	•	
	CHAMPCUEIL	•	•	
	CHEVANNES	•	•	
	ECHARCON	•	•	
	FONTENAY-LE-VICOMTE	•	•	
	ITTEVILLE	•	•	
	LA FERTE ALAIS	•	•	
	MAROLLES-EN-HUREPOIX	•	•	
	MENNECY	•	•	
	NAINVILLE-LES-ROCHES	•	•	
	ORMOY	•	•	
	SAINT-VRAIN	•	•	
	VERT-LE-GRAND	•	•	
	VERT-LE-PETIT	•	•	
	<b>C.A. GRAND PARIS SUD SENART</b>			
	<i>CORBEIL-ESSONNES</i>	•	•	
	<i>LE COUDRAY-MONTCEAUX</i>	•	•	
	<i>SAINT-GERMAIN-LES-CORBEIL</i>	•	•	
	<i>VILLABE</i>	•	•	
communes	ARPAJON	•	•	
	AVRAINVILLE	•	•	
	BREUILLET	•	•	
	BRUYERES-LE-CHATEL	•	•	
	CHEPTAINVILLE	•	•	
	EGLY	•	•	
	GUIBEVILLE	•	•	
	LA NORVILLE	•	•	
	LEDEUVILLE	•	•	
	OLLAINVILLE	•	•	
CCEJR	SAINT-YON	•	•	
	BOISSY-SOUS-SAINT-YON	•	•	
commune	EPINAY-SOUS-SENART			•

### **Juin 2021 – Intégration du SMOYS au Pôle Energie Ile de France**

En 2017, les 5 Syndicats d'Énergie d'Île-de-France (le **SDESM**, le **SEY78**, le **SIGEIF**, le **SIPPEREC**, et le **SMEGTVO**) ont pris l'initiative de se grouper pour créer sous la forme d'une entente le **Pôle Énergie Île-de-France**.

Les Présidents de ces autorités organisatrices du service public local de distribution de l'énergie (AODE) ont souhaité créer ce pôle comme un axe de coopération afin d'optimiser, de rationaliser et de coordonner leurs actions sur leurs territoires respectifs, au service de toutes les collectivités franciliennes, pour répondre efficacement aux enjeux de la transition énergétique.

Ce Pôle constitue un réseau de compétences, maîtrisant le processus de la maîtrise énergétique, enrichi par des spécificités locales mobilisées autour de la transition énergétique, et portant une logique d'efficacité énergétique et solidaire entre villes et territoires ruraux.

En juin 2021, le SMOYS intègre le Pôle Energie Ile de France, conscient que la mise en commun des compétences et le renforcement des mutualisations portées par le Pôle permettront d'inscrire le Syndicat Mixte d'Énergie Orge-Yvette-Seine, désormais centenaire, comme pleinement acteur de la transition énergétique et des enjeux qui en découlent.



### **1<sup>er</sup> septembre 2021 – Adhésions du SIARCE, du SIEGRA et de la commune d'Épinay-sous-Sénart**

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, suite à la parution des arrêtés interpréfectoraux n° 2021-PREF-DRCL-604, 605 et 606, l'Établissement Public Grand Orly Seine Bièvre et le SIARCE ont adhéré au SMOYS au titre des compétences gaz et électricité, tout comme les 13 collectivités adhérant au SIEGRA et dissout à la même date.

Le 1<sup>er</sup> septembre 2021, la commune d'Épinay sous Sénart a adhéré à la compétence IRVE.

Le SMOYS est donc à ce jour, composé de 66 communes dont 28 sont adhérentes directes et 38 représentées par 5 intercommunalités et représente l'intérêt de 850 000 usagers.

### **23 septembre 2021 – Forum Ensemble 91**

Le Forum organisé chaque année par ENSEMBLE 91 est le rendez-vous des représentants des collectivités et des entreprises de l'Essonne pour débattre, s'informer, échanger sur les nouvelles avancées techniques et l'actualité réglementaire. Le forum s'articule autour de tables rondes, d'ateliers et d'un espace exposants, auquel ont participé le SMOYS et de nombreux acteurs de l'énergie.



## **Septembre 2021 : lancement de la procédure du groupement d'achat d'énergie (gaz et électricité), pour le compte des collectivités adhérentes**

Conscient de l'enjeu que représente la maîtrise de la dépense d'énergie, le SMOYS a décidé de mettre en place un Groupement d'Achat pour la fourniture d'électricité et de gaz naturel pour l'ensemble de ses collectivités adhérentes

Cette démarche a nécessité de procéder dans un premier temps à une estimation du potentiel que ce Groupement pourrait représenter, par l'envoi d'un questionnaire recensant les besoins, suivie de réunions de présentation des enjeux de cette commande publique qui s'est complexifiée, le SMOYS a défini la stratégie d'achat qu'il conviendrait de retenir et le calendrier de mise en œuvre.

## **21 Septembre 2021 : Séminaire des Directeurs Généraux du Smoys**

Le 21 septembre 2021, Monsieur le Maire de Viry-Châtillon, accueillait le premier séminaire des directeurs généraux de Smoys, durant lequel ont été exposés les 4 grands chantiers du syndicats : L'Electromobilité, le Photovoltaïque, la Performance énergétique des bâtiments et les groupements d'achat de gaz et d'électricité.



### **Samedi 2 octobre 2021 – Port aux cerises de Draveil**

Compte tenu de l'importance croissante des problématiques liées au dérèglement climatique et donc à la nécessaire transition écologique et énergétique, le Smoys ayant pour ambition de mettre à profit ses compétences pour impulser une démarche tendant à la neutralité énergétique sur son territoire a

organisé un séminaire conviant l'ensemble des élus de son territoire

Autour de nombreux intervenants les sujets suivants ont été partagés et débattus

- L'Electromobilité - Intervenant : Monsieur François GATINEAU – société Mobileese
- Le Photovoltaïque et la Performance énergétique des bâtiments - Intervenant : Monsieur Anthony DUMOULIN - société S2T
- Les groupements d'achat de gaz et d'électricité - Intervenant : Monsieur Jean-Louis CEVOST - société Mtair

Le séminaire s'est clôturé par une allocution de Monsieur Le Préfet Eric JALON et la signature d'une convention avec ENEDIS relative à l'accompagnement de la politique publique relative à l'électromobilité portée par le SMOYS pour en porter la mise en œuvre.

## Le Smoys lauréat de l'Appel à projet FNCCR Acte 2 Merisier



Le SMOYS s'est associé en mai 2021 au SIGEIF et au SMDEGTVO pour répondre conjointement au nouvel appel à projet ACTEE 2 Merisier lancé par la FNCCR. Pour le compte de chacune des communes volontaires ayant des projets de rénovation énergétique de leurs écoles maternelles et élémentaires.

pour  
lancé par

7 communes du SMOYS, Paray-Vieille-Poste, Bondoufle, Montgeron, Epinay-sur-Orge, Ris-Orangis, Chilly-Mazarin et le Plessis-Pâté ont répondu à l'appel à projet.

Le groupement composé des trois syndicats a été déclaré en septembre lauréat de l'Appel A Projet (AAP) Merisier dans le cadre d'ACTEE II et à ce titre, se verra verser une contribution financière dont une partie sera réservée au financement des études et des prestations de maîtrise d'œuvre.

Dans le cadre de cet appel à projet, le SMOYS a engagé une procédure de recrutement d'un ingénieur économiste de flux.

## Revue de Presse

Le Républicain – 14 septembre 2021

Journal de la Métropole – 5 octobre 2021

### Actualités

#### ENERGIE

### Le SMOYS veut être un acteur de la transition énergétique

Un an après son élection à la tête du Syndicat mixte d'énergie Orge-Yvette-Seine, Brahim Ouarem tire un premier bilan de son action et dresse des perspectives pour l'avenir.



Brahim Ouarem.

Le samedi 2 octobre dernier, le SMOYS organisait un séminaire dédié à la décarbonation du territoire. Le symbole d'un SMOYS qui a retrouvé une dynamique avec l'installation d'un nouveau directeur depuis le 14 septembre 2020. A l'époque, le SMOYS était « à l'arrêt ». Mais, en un an, Brahim Ouarem, son nouveau président, et les membres de l'exécutif ont effectué un travail de fond pour redynamiser celui-ci. « Nous nous sommes mis en ordre de bataille d'un point de vue juridique, légal et administratif avec un objectif de développement clair pour le SMOYS », souligne le président. Il s'agissait en premier lieu de stabiliser les finances du syndicat. Une subvention de l'ADEME de 370 000 €, négligée jusqu'alors, a été récupérée. En un an, l'investissement est passé de 80 000 à 800 000 €. Le syndicat est revenu en position bénéficiaire et a recouvert ses capacités d'investir pour mettre en œuvre sa feuille de

route, estime le président. Cette feuille de route justement est très ambitieuse. Le SMOYS, dont le périmètre a doublé, pour s'étendre désormais à 66 communes représentant plus de 850 000 habitants, a l'ambition d'accélérer la transition écologique du territoire. Le SMOYS veut d'ores et déjà être un acteur sur le déploiement des bornes de recharge pour les véhicules électriques. « Le SMOYS vise le règlement du réseau actuel de bornes électriques pour passer le cap des 200 bornes actives d'ici 4 ans », annonce le président. Par ailleurs,

Toddy Viary

#### Le SMOYS lauréat du programme ACTEE2 MERISIER

Une subvention de 148 800 € est à la clé

Ce programme qui vise à fédérer les collectivités territoriales et les syndicats pour agir de façon mutualisée va permettre l'embauche d'un expert économiste de flux et le montage de quatre études thématiques pour agir sur l'ensemble du territoire du syndicat. Le SMOYS entend en parallèle développer une ingénierie financière pour participer financièrement aux travaux de rénovation énergétique de ses collectivités membres.

### Energie : le Smoys à la recherche d'un second souffle

5 octobre 2021

Doté d'une nouvelle gouvernance depuis l'automne 2020, le syndicat d'énergie essonnien a doublé son périmètre et annonce une feuille de route ambitieuse pour les années à venir.

C'est un programme de travail chargé que se sont fixés les élus du Smoys, le Syndicat mixte d'énergie Orge-Yvette-Seine, à l'issue de leur séminaire, le 2 octobre 2021. Extension du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques, création d'un groupement d'achats d'énergie, actions volontaristes de rénovation énergétique des bâtiments publics et projets d'investissement dans la production d'énergie décarbonée (méthanisation, panneaux photovoltaïques) : le montant des investissements devrait atteindre 860 000 euros en 2021 et un million d'euros par an à partir de 2022 contre, seulement, 80 000 euros en 2020.

Car ce syndicat d'énergie essonnien, qui compte cependant parmi ses adhérents deux communes du Val-de-Marne (Villeneuve-le-Roi et Ablon-sur-Seine), est en pleine reconstruction. « Le Smoys était un syndicat presque centenaire, mais moribond », explique Brahim Ouarem, élu de Sainte-Geneviève-des-Bois, président du Smoys depuis septembre 2020. Jusqu'à récemment, il ne s'était en effet guère aventuré dans d'autres domaines que la gestion des concessions de service public accordées aux gestionnaires des réseaux de gaz et d'électricité, à une seule exception près : la construction d'une centaine de bornes de recharge pour véhicules électriques. « Mais 67 % d'entre elles étaient défectueuses et les tarifs de recharge ne permettaient aucunement d'amortir l'investissement », assure le président.

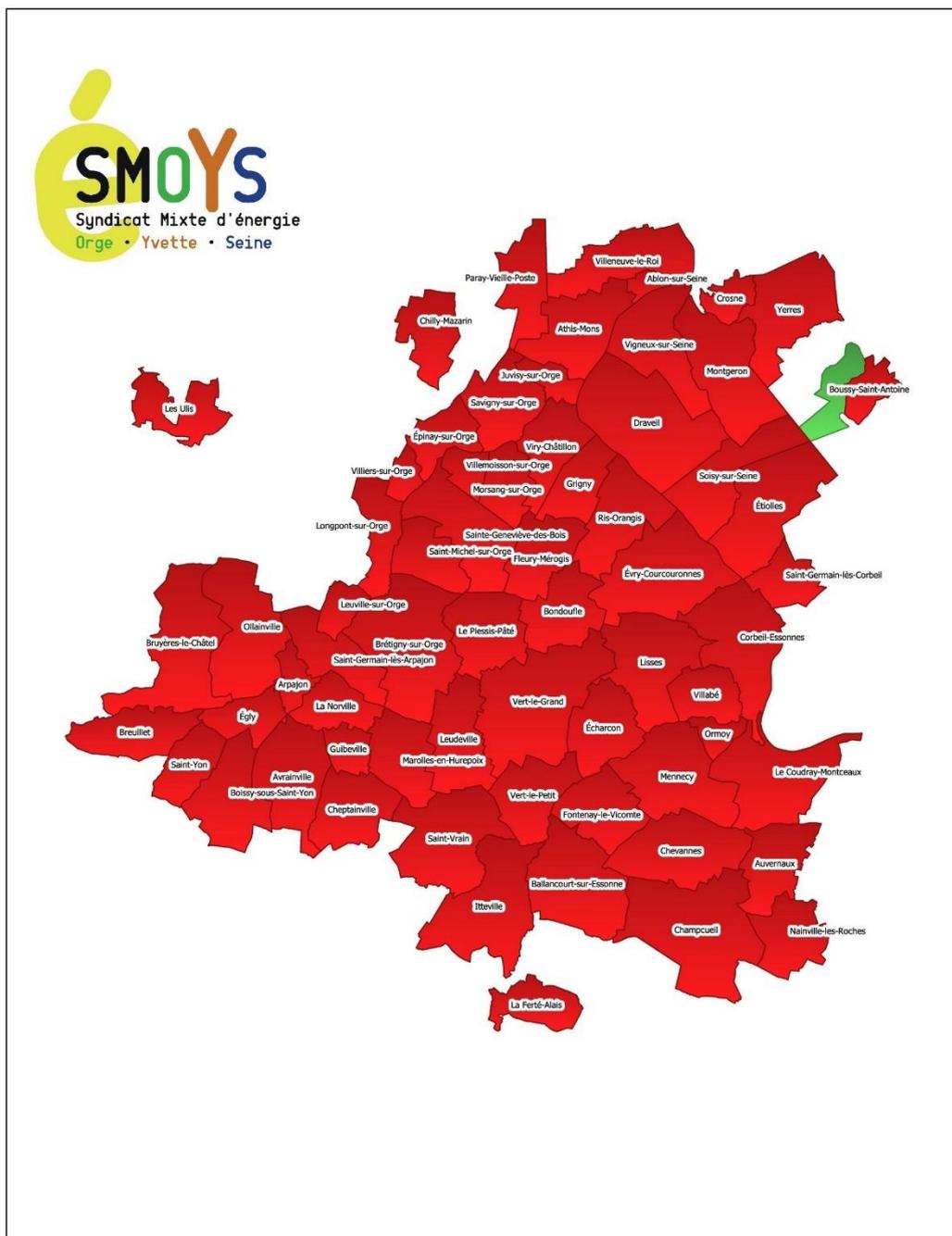


Brahim Ouarem est, depuis 2020, président du Smoys. © Jgo

Un quasi-doublage du nombre d'adhérents

La nouvelle gouvernance a donc décidé d'assainir le service en alignant ses tarifs sur ceux pratiqués par d'autres syndicats d'énergie ou encore par la métropole du Grand Paris, en remettant à niveau ses installations. « 90 % d'entre elles sont désormais opérationnelles et l'utilisation a doublé, voire triplé », assure Brahim Ouarem, qui compte installer 200 nouvelles bornes d'ici à 2024. Pour redresser sa situation financière, le syndicat est allé chercher une subvention de 570 000 euros auprès de l'Ademe.

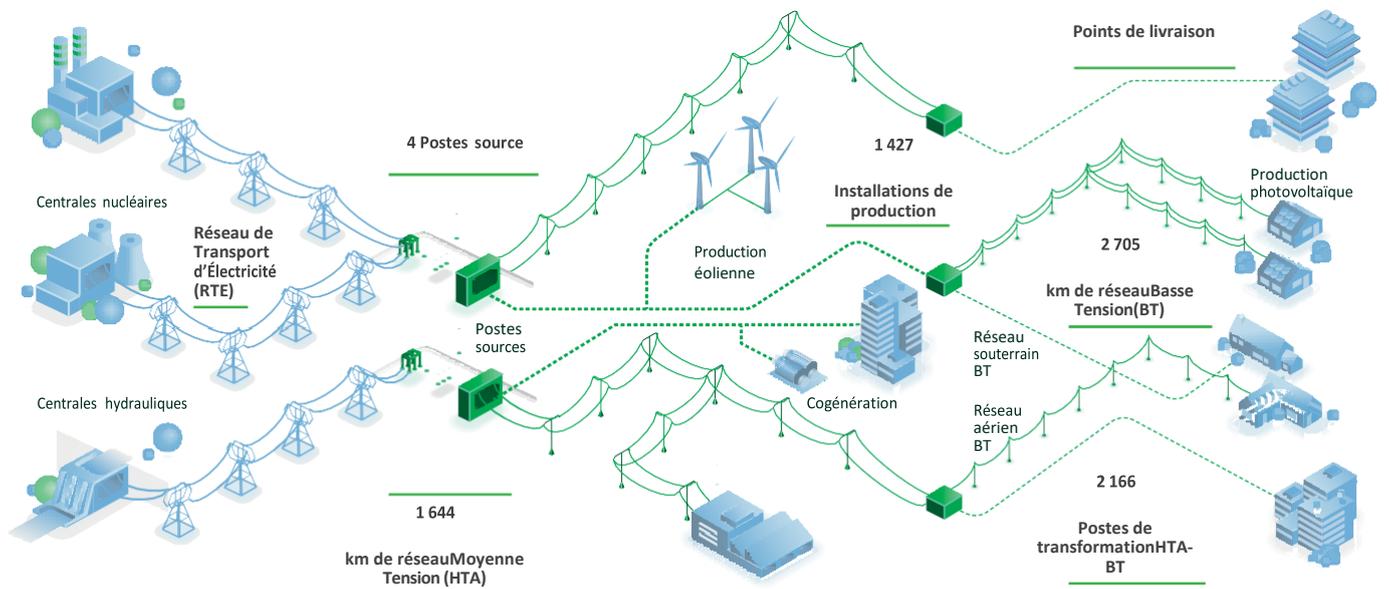
Il a également bénéficié de la dynamique créée par la reconstruction du Siarce, le Syndicat intercommunal d'aménagement, de rivières et du cycle de l'eau, actif dans l'Essonne, le Loiret et la Seine-et-Marne : celui-ci se désengage en effet de sa compétence énergie et 19 communes ont en conséquence rejoint le Smoys. De plus, suite à la dissolution du Siegra, le Syndicat intercommunal d'électricité et du gaz de la région d'Arpajon, 13 autres communes sont entrées au Smoys. Avec désormais 66 municipalités adhérentes, qui représentent 850 000 habitants, la structure entend bien se positionner comme un acteur de la transition écologique au service de ses adhérents. « Mais nous agissons en partenariat », précise son président, qui a rejoint le Pôle énergie Ile-de-France, créé en 2017 pour favoriser la coopération entre les syndicats d'énergie d'Ile-de-France comme le SDESM, le SEY, le SigEIF, le Sippersc ou encore le SMGTVO.



« Enedis est engagé aux côtés des territoires et du SMOYS afin d’assurer sa mission de service public et offrir à ses clients un service de qualité en pleine adéquation avec leurs attentes actuelles et futures. Plus que jamais, Enedis est un acteur majeur de la transformation et du développement local et accompagne la transition énergétique des collectivités. »

Paul DIAS  
Enedis  
Directeur Territorial

Le Réseau public de distribution d'électricité – Territoire du Smoys



L'activité de ENEDIS sur le territoire du Smoys



**302 891**  
NOMBRE DE CLIENTS  
RACCORDES AU RESEAU  
PUBLIC



**2 609 544 616**  
ENERGIE ACHEMINEE EN  
KWH



**12 391**  
SOUSCRIPTION DANS L'ANNEE  
TARIF BLEU RESIDENTIEL



**1 644 km HTA**  
**2 705 km BT**  
LONGUEUR TOTALE DU  
RESEAU



**02/07/2019**  
DATE DE SIGNATURE DU  
CONTRAT



**01/07/2049**  
ANNEE D'ECHEANCE DU  
CONTRAT

## Notre patrimoine

<b>Réseau HTA (en m)</b>		2020	2021
Réseau souterrain		1 613 953	1 637 176
Réseau torsadé		1 428	1 428
Réseau aérien nu		5 050	5 050
Réseau total aérien		6 478	6 478
<b>Total réseau HTA</b>		<b>1 620 431</b>	<b>1 643 654</b>
Taux d'enfouissement HTA		99.6 %	99.6 %
<b>Réseau BT (en m)</b>			
Réseau souterrain		1 910 018	1 924 699
Réseau torsadé		404 357	404 017
Réseau aérien nu		381 638	375 928
<i>dont fils nus de faibles sections</i>		1 079	1 079
Réseau total aérien		785 995	77 945
<b>Total réseau BT</b>		<b>2 696 013</b>	<b>2 704 644</b>
Taux d'enfouissement BT		70.8 %	71.2 %
<b>Postes HTA-BT (en nb)</b>			
Postes situés dans une commune rurale		<b>0</b>	<b>0</b>
Postes situés dans une commune urbaine		<b>2151</b>	<b>2 166</b>
Total postes HTA-BT		<b>2151</b>	<b>2 166</b>

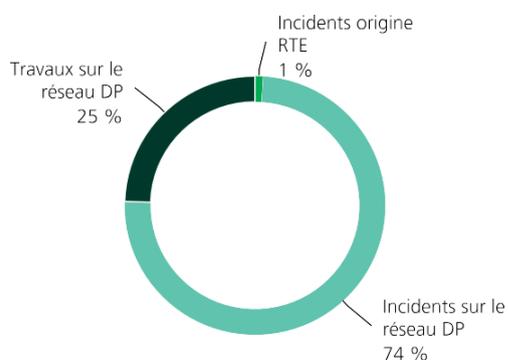
Ouvrages	Réseau HTA	Réseau BT	Postes HTA-BT
< 10 ans	257	241	239
≥ 10 ans et < 20 ans	175	234	149
≥ 20 ans et < 30 ans	313	463	241
≥ 30 ans et < 40 ans	413	467	459
≥ 40 ans	486	1 301	1 078

## Les ouvrages mis en service en 2021

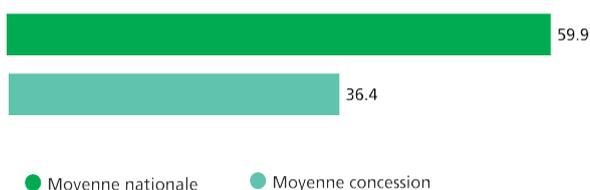
Réseau HTA en m	2020	2021
Réseau souterrain	21 335	44 608
Réseau torsadé	0	0
Réseau aérien nu	0	0
<b>Total</b>	<b>21 335</b>	<b>44 608</b>
Dont pour information		
<i>Extension</i>	<i>8 024</i>	<i>28 039</i>
<i>Renouvellement</i>	<i>13 620</i>	<i>13 289</i>
<i>Renforcement</i>	<i>309</i>	<i>3 280</i>
Réseau BT en m	2020	2021
Réseau souterrain	18 356	15 116
Réseau torsadé	1 184	1 706
Réseau aérien nu	0	0
<b>Total</b>	<b>19 540</b>	<b>16 822</b>
Dont pour information		
<i>Extension</i>	<i>13 321</i>	<i>11 623</i>
<i>Renouvellement</i>	<i>5 737</i>	<i>4 624</i>
<i>Renforcement</i>	<i>482</i>	<i>575</i>

## La qualité de la fourniture

### Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



### Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)



<b>Durée moyenne annuelle de coupure (en min)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Toutes causes confondues (critère B)	49	37
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	45	36
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	13	0.4
<i>Dont incident sur le réseau public de distribution</i>	22	27
<i>Dont travaux sur le réseau public de distribution</i>	10	9

<b>Nombre de clients BT affectés par ces perturbations</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 mn) toutes causes confondues	71	117
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	7 745	9 002

<b>Clients BT mal alimentés</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	2732	2 909
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession	0.9%	1%

## L'investissement

<b>Suivi des dépenses d'investissements d'Enedis en 2021 dans le cadre du PPI 2020-2024</b>			
<b>Catégories Loi NOME</b>	<b>Total PPI prévisionnel</b>	<b>Réalisé 2021 (en €)</b>	<b>Réalisé cumulé à fin 2021 (en €)</b>
Investissement pour l'amélioration du patrimoine	14 500 000	10 676 960	15 324 476
Investissement pour la performance et la modernisation du réseau	14 500 000	10 676 960	15 324 476
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (hors programmes de prolongation de durée de vie)</i>	<i>14 000 000</i>	<i>10 517 385</i>	<i>15 106 466</i>
<i>Dont actions visant à améliorer la fiabilité des réseaux et des postes (capacité des territoires à limiter l'effet des catastrophes et à retrouver un fonctionnement normal rapidement)</i>	<i>500 000</i>	<i>159 575</i>	<i>218 010</i>
<b>Total</b>	<b>14 500 000</b>	<b>10 676 960</b>	<b>15 324 476</b>

## Les compteurs communicants

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants LinkyTM. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité, au total 35 millions, sur le territoire français d'ici fin 2021.

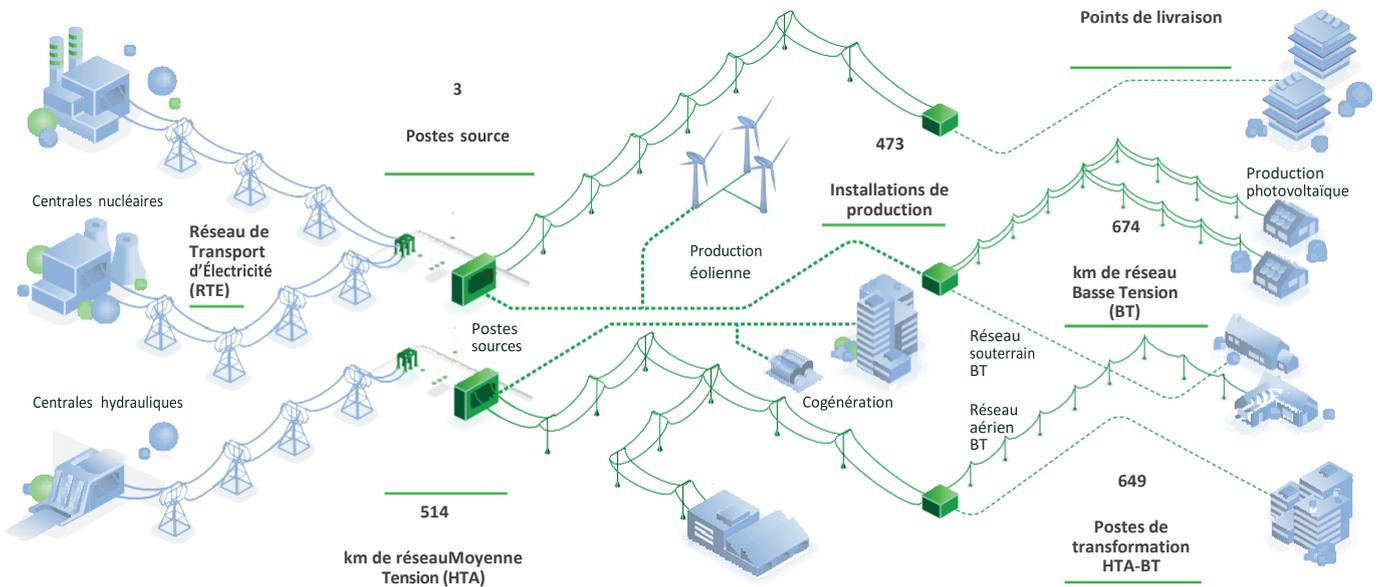
Les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA sont concernés.

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs LinkyTM, les chiffres propres à notre concession sont les suivants :

<b>Compteur Linky</b>	<b>2021</b>
Taux de PDL équipés d'un compteur Linky	93.2%
Nombre de PDL équipés d'un compteur Linky	278 517
Nombre de communes concernées par le déploiement de masse	34

## Territoire du SIARCE

### Le Réseau public de distribution d'électricité – Territoire du SIARCE



### L'activité de ENEDIS sur le territoire du SIARCE



**61 905**  
NOMBRE DE CLIENTS  
RACCORDES AU RESEAU  
PUBLIC



**648 545 144**  
ENERGIE ACHEMINEE EN  
KWH



**2 591**  
SOUSCRIPTION DANS L'ANNEE  
TARIF BLEU RESIDENTIEL



**514 km HTA**  
**674 km BT**  
LONGUEUR TOTALE DU  
RESEAU



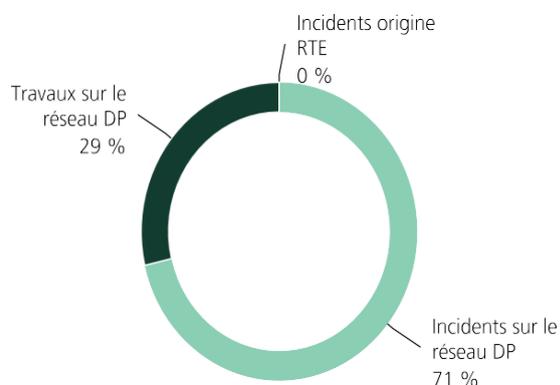
**02/07/2019**  
DATE DE SIGNATURE DU  
CONTRAT



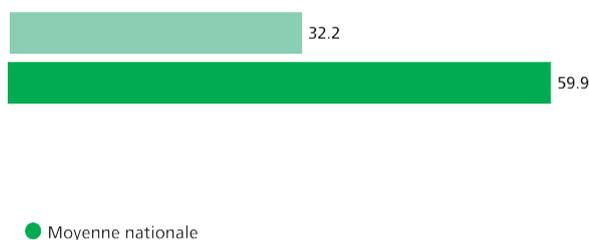
**01/07/2049**  
ANNEE D'ECHEANCE DU  
CONTRAT

## La qualité de la fourniture

### Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



### Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)



Durée moyenne annuelle de coupure (en min)	2020	2021
Toutes causes confondues (critère B)	35	32
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	35	31
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	<i>0.3</i>	<i>0</i>
<i>Dont incident sur le réseau public de distribution</i>	<i>27</i>	<i>22</i>
<i>Dont travaux sur le réseau public de distribution</i>	<i>8</i>	<i>9</i>

Nombre de clients BT affectés par ces perturbations	2020	2021
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 mn) toutes causes confondues	0	0
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	1 277	1 170

Clients BT mal alimentés	2020	2021
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	120	107
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession	0.2%	0.2%

## L'investissement

<b>Investissements Enedis (en k€) (Concession)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs*	2 199	2 434
<i>Dont raccordement des consommateurs HTA</i>	100	84
<i>Dont raccordement des consommateurs BT</i>	1 915	2 153
<i>Dont raccordement des producteurs HTA</i>	1	0
<i>Dont raccordement des producteurs BT</i>	3	37
Investissements pour l'amélioration du patrimoine	1 959	2 070
1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	1 569	1 751
2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	391	320
<b>Total</b>	<b>4 158</b>	<b>4 504</b>

## Les compteurs communicants

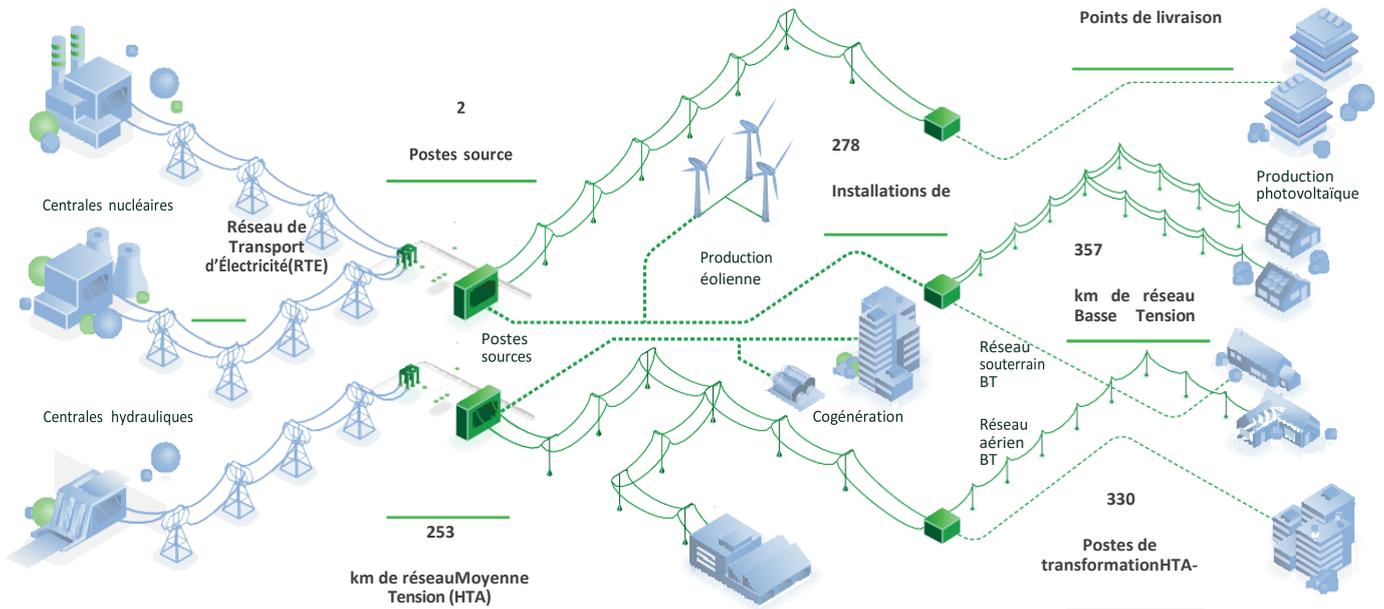
Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants LinkyTM. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité, au total 35 millions, sur le territoire français d'ici fin 2021.

Les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA sont concernés.

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs LinkyTM, les chiffres propres à notre concession sont les suivants :

<b>Compteur Linky</b>	<b>2021</b>
Taux de PDL équipés d'un compteur Linky	96.2%
Nombre de PDL équipés d'un compteur Linky	58 731
Nombre de communes concernées par le déploiement de masse	19

Le Réseau public de distribution d'électricité – Territoire du SIEGRA



L'activité de ENEDIS sur le territoire du SIEGRA



**29 288**  
NOMBRE DE CLIENTS  
RACCORDÉS AU RESEAU  
PUBLIC



**300 922 366**  
ENERGIE ACHEMINÉE EN  
KWH



**1 245**  
SOUSCRIPTION DANS L'ANNEE  
TARIF BLEU RESIDENTIEL



**253 km HTA**  
**357 km BT**  
LONGUEUR TOTALE DU  
RESEAU



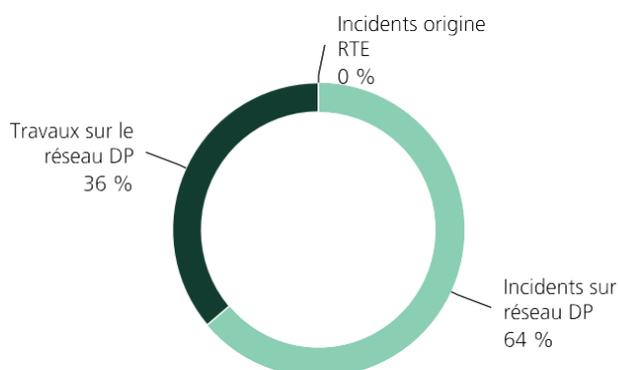
**02/07/2019**  
DATE DE SIGNATURE DU  
CONTRAT



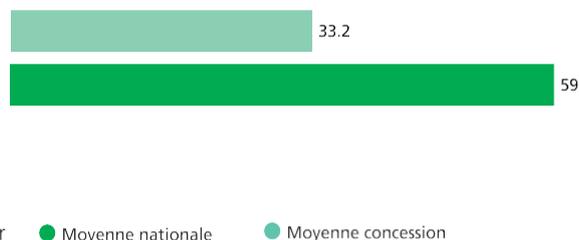
**01/07/2049**  
ANNEE D'ECHEANCE DU  
CONTRAT

## La qualité de la fourniture

### Répartition de la durée des coupures par origine (hors incidents exceptionnels)



### Durée moyenne de coupure des clients BT, hors incidents RTE (en min)



Durée moyenne annuelle de coupure (en min)	2020	2021
Toutes causes confondues (critère B)	50	33
Toutes causes confondues hors incidents exceptionnels (critère B HIX)	49	33
<i>Dont origine RTE (incident sur le réseau de transport)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
<i>Dont incident sur le réseau public de distribution</i>	<i>38</i>	<i>21</i>
<i>Dont travaux sur le réseau public de distribution</i>	<i>10</i>	<i>12</i>

Nombre de clients BT affectés par ces perturbations	2020	2021
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 mn) toutes causes confondues	0	3
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	840	583

Clients BT mal alimentés	2020	2021
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	386	356
Taux de clients BT mal alimentés (CMA) sur le territoire de la concession	1.4%	1.2%

## L'investissement

<b>Investissements Enedis (en k€) (Concession)</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
Raccordements des utilisateurs consommateurs et producteurs*	1 356	1 742
<i>Dont raccordement des consommateurs HTA</i>	14	180
<i>Dont raccordement des consommateurs BT</i>	1 302	1 443
<i>Dont raccordement des producteurs HTA</i>	0	19
<i>Dont raccordement des producteurs BT</i>	1	1
Investissements pour l'amélioration du patrimoine	1 181	1 870
1 Investissements pour la performance et la modernisation du réseau	896	1 401
2 Investissements motivés par des exigences environnementales et des contraintes externes	285	469
<b>Total</b>	<b>2 537</b>	<b>3 597</b>

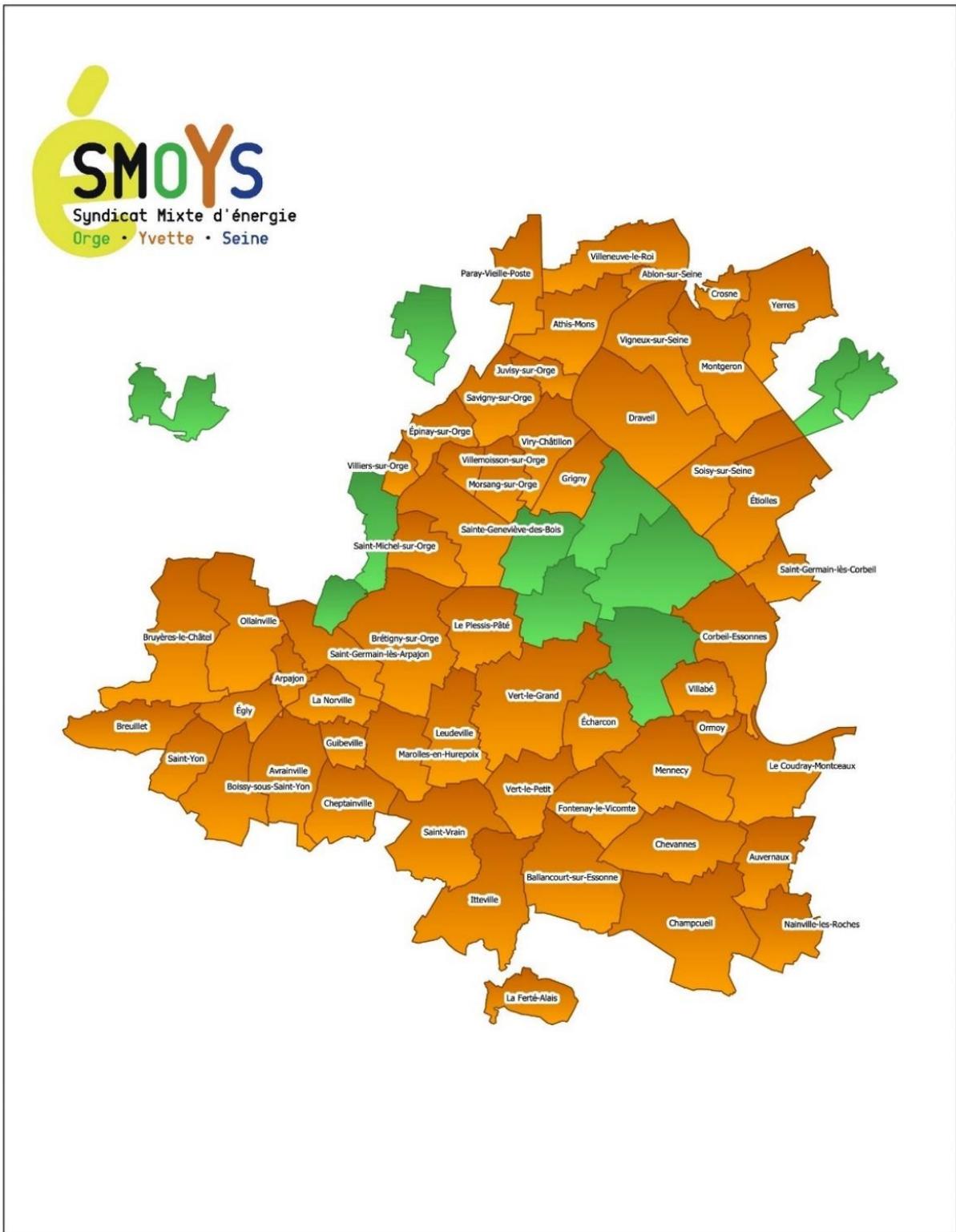
## Les compteurs communicants

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution d'électricité, Enedis a démarré en décembre 2015 le déploiement industriel des compteurs communicants LinkyTM. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité, au total 35 millions, sur le territoire français d'ici fin 2021.

Les particuliers, les professionnels et les collectivités locales disposant d'une puissance de 3 à 36 kVA sont concernés.

Depuis le démarrage du déploiement des compteurs LinkyTM, les chiffres propres à notre concession sont les suivants :

<b>Compteur Linky</b>	<b>2021</b>
Taux de PDL équipés d'un compteur Linky	90.4%
Nombre de PDL équipés d'un compteur Linky	26 156
Nombre de communes concernées par le déploiement de masse	13



« 2021, année de très haut niveau d'investissement sur le réseau de gaz »

A fin 2021, 29 sites injectent du biogaz dans les réseaux d’Ile-de-France. La capacité de production de gaz vert s’élève à 700 GWh/an, soit 3% de la consommation de gaz de la région. A titre d’illustration, c’est l’équivalent de la consommation de près de 90 000 logements neufs chauffés au gaz. En 2030, la production de gaz vert de la région atteindra 7 TWh, soit 13% de la consommation de gaz francilienne.

L’année 2021 est aussi une année record pour les investissements réalisés sur le réseau du SMOYS. Les travaux de modernisation du réseau ont permis de réduire de 8 km le linéaire basse pression, dont 7 km de réseau de fonte ductile renouvelés par des réseaux neufs. Cette même année, pour raccorder près de 300 nouveaux clients, ce sont 9.5 kilomètres de réseau de premier établissement qui ont été mis en service. L’installation des compteurs communicants gaz, démarrée en 2020 sur le SMOYS, continue sa progression avec 105 000 compteurs installés à fin 2021, sur les 132 00 compteurs actifs que compte la concession. Enfin, la qualité de service et la satisfaction des clients consommateurs de gaz continuent de progresser.

En soutien du plan de relance Etat-Région, GRDF a présenté neuf propositions concrètes autour de quatre axes : le gaz vert, la rénovation et la construction, la mobilité et bien évidemment la sécurité. Le SMOYS s’y associe activement, en élaborant avec GRDF les plans quinquennaux d’investissement présentés aux communes, en soutenant financièrement le partenariat fioul-gaz pour le raccordement au réseau de gaz des bâtiments communaux encore chauffés au fioul ainsi qu’en mettant à disposition les données de consommation de gaz des bâtiments publics des communes adhérentes, permettant notamment d’accompagner les collectivités aux objectifs du Décret Tertiaire.

Convaincu que les gaz renouvelables ont toute leur place dans le mix énergétique de demain, GRDF est heureux de construire, aux côtés du SMOYS, un réseau de distribution d’énergie fiable et vecteur de transition écologique.

Olivier Bécaud,  
Délégué Concessions Ile-de-France  
GRDF

## L’activité de GRDF sur le territoire du Smoys



**137 864**

NOMBRE DE CLIENTS  
DURÉSEAU



**1 271**

NOMBRE DE PREMIÈRES  
MISE EN SERVICE CLIENTS



**24/01/1995**

DATE DE SIGNATURE  
DU CONTRAT



**3 236 GWh**

QUANTITÉS DE  
GAZ ACHÉMINÉES



**2 500**

NOMBRE  
D’INTERVENTIONS DE  
SÉCURITÉ GAZ



**14 M€**

INVESTISSEMENTS  
RÉALISÉS SUR LA  
CONCESSION



**2025**

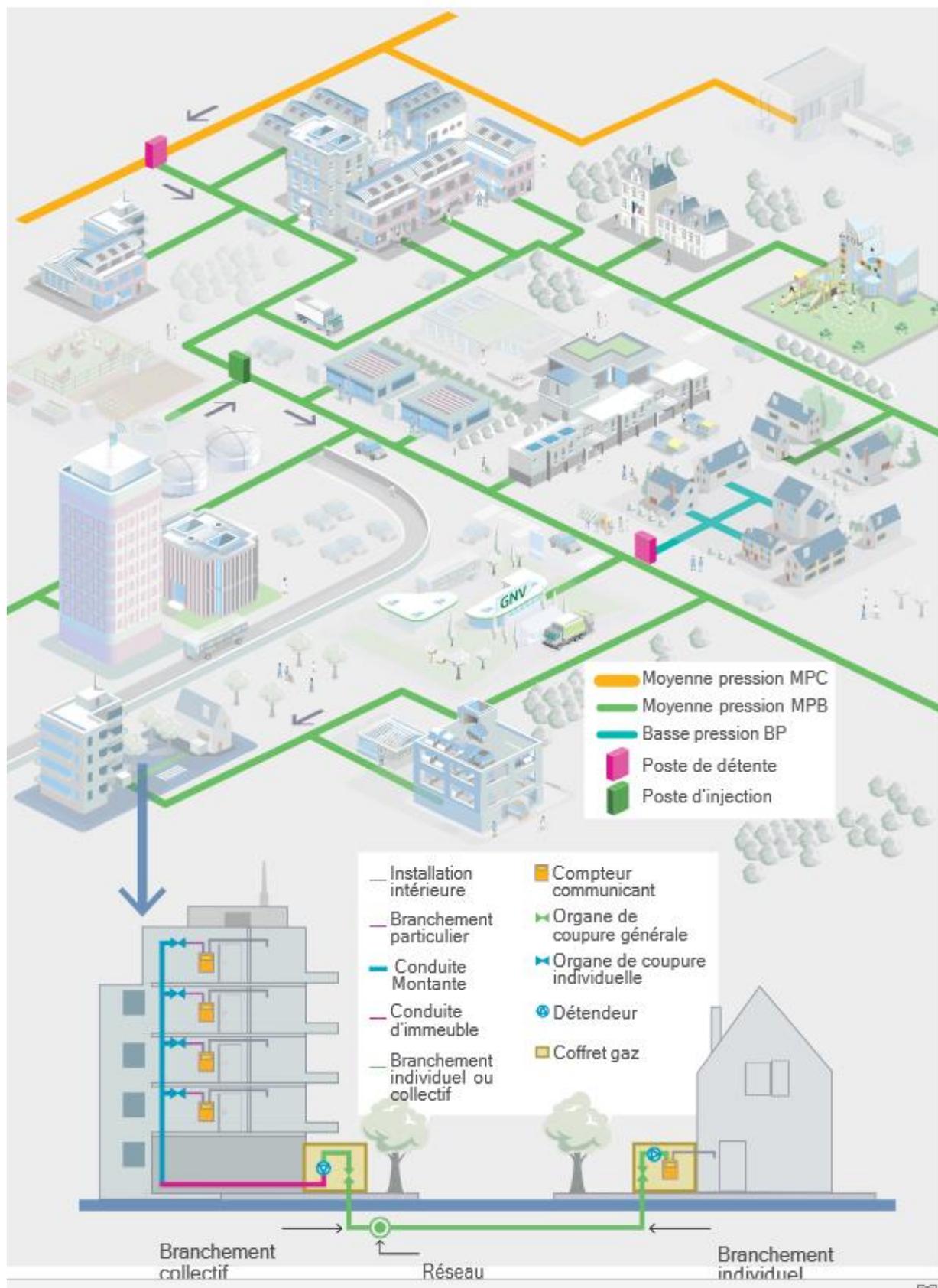
ANNÉE D’ÉCHÉANCE  
DU CONTRAT



**1 869 km**

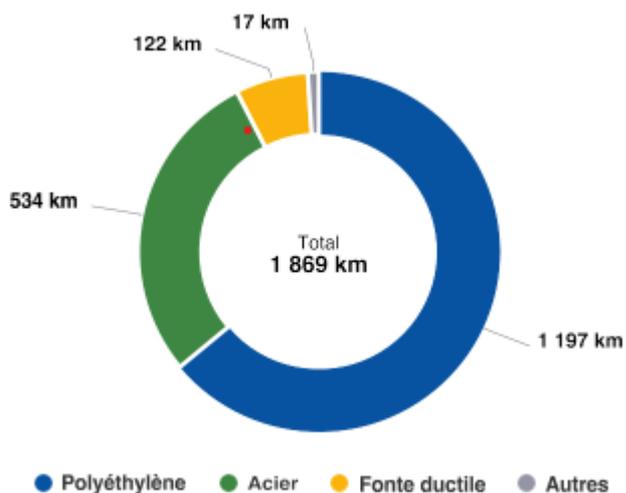
LONGUEUR TOTALE  
DE CANALISATIONS

## Notre patrimoine

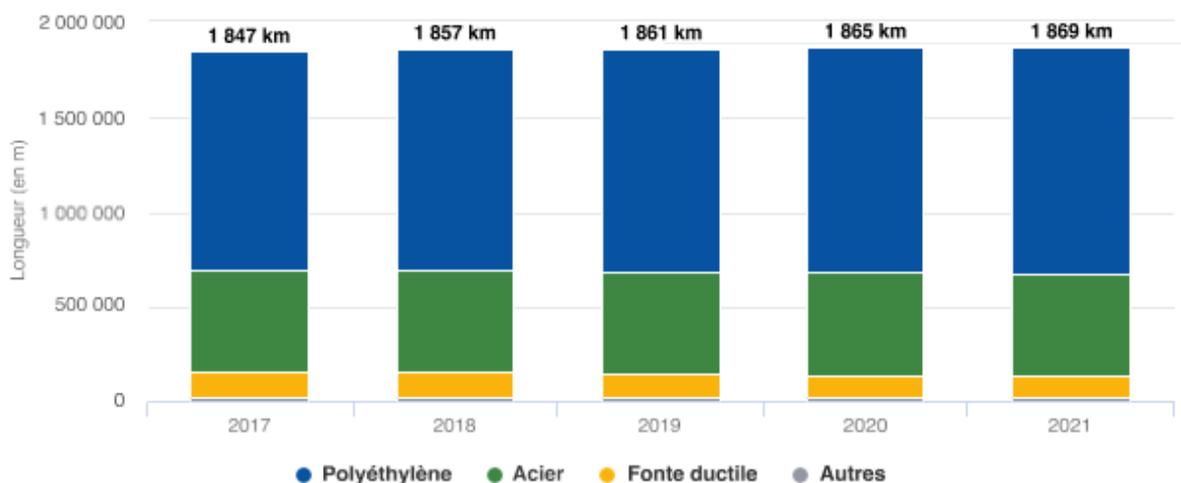


Sur le réseau de distribution de gaz géré par GRDF sont connectés à fin d'année 2021 près de 5,8 millions de branchements individuels qui alimentent des maisons, des chaufferies collectives et des sites tertiaires et industriels, ainsi que 860 000 branchements collectifs d'immeubles reliant 5,2 millions d'appartements. Ce sont donc près de 11 millions de logements qui sont alimentés en gaz. 96% de ce réseau sont exploités en Moyenne Pression.

### Répartition des canalisations par matière en 2021



### Evolution des canalisations par matière



## Inventaire des ouvrages

	2019	2020	2021
Postes de détente réseau	147	145	144
Robinets de réseau	1 575	1 559	1 580
Branchements collectifs	8 443	8 318	8 261

## Compteurs communicants

Maîtriser la consommation d'énergie est l'un des grands enjeux pour réussir la transition écologique dans les territoires. Les clients sont prêts à en devenir acteurs, mais avant de maîtriser l'énergie consommée, il faut d'abord la connaître et l'évaluer. C'est le rôle des compteurs communicants gaz dont le déploiement a débuté à grande échelle en 2017 et se poursuit jusqu'en 2023.

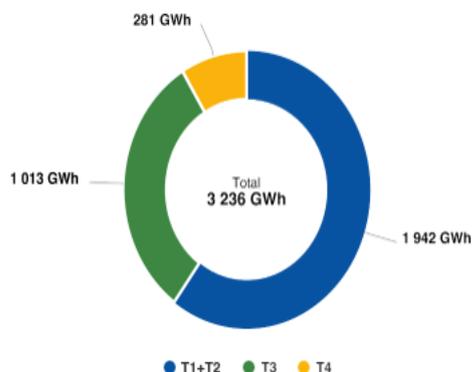
Depuis le début du déploiement sur votre concession, 104 656 compteurs communicants ont été installés dont 25 220 en 2021. De plus, 57 concentrateurs ont été installés depuis le début du déploiement dont 13 en 2021.

## Valorisation du patrimoine (en euros)

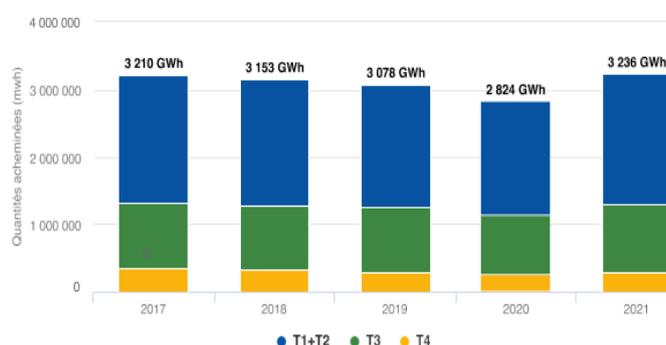
	VNR début d'année 2021	VNR fin d'année 2021	Remb. Eco. Rééval. 2021	Coût de Financement 2021	Charges d'investissements 2021
<b>TOTAL</b>	<b>151 252 084</b>	<b>152 804 112</b>	<b>10 588 069</b>	<b>6 619 944</b>	<b>17 208 014</b>
Ouvrages Réseaux et Branchements	130 933 000	130 424 170	7 341 495	5 505 811	12 847 300
Ouvrages interfaces utilisateur	10 765 641	12 498 122	1 194 978	660 475	1 855 450
Biens mutualisés	9 553 445	9 881 824	2 051 602	453 663	2 505 268

## Quantités acheminées en 2021

Répartition des quantités acheminées par tarif en 2021



Évolution des quantités acheminées par tarif



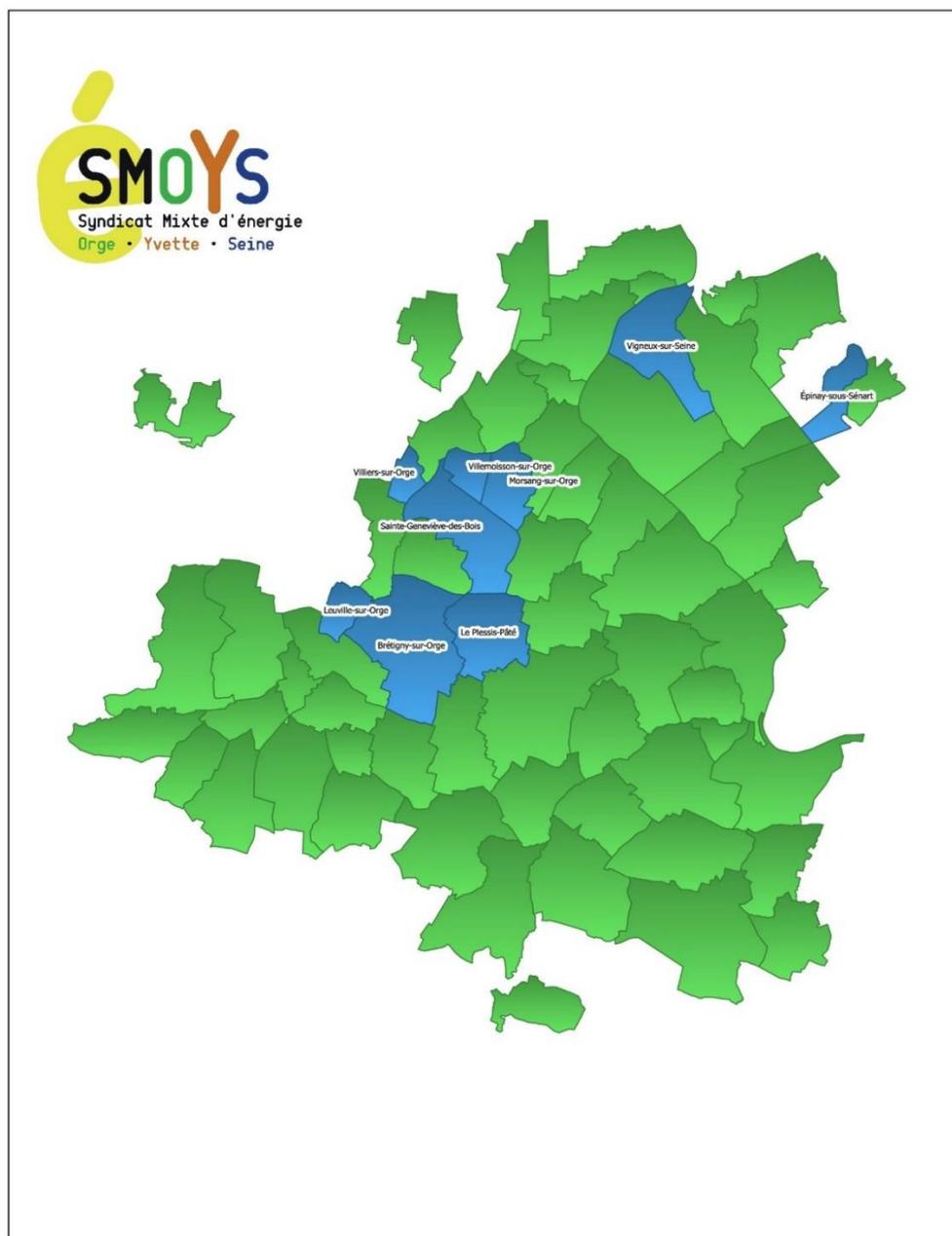
## Les chantiers

Les investissements réalisés en concession par GRDF se décomposent en trois grandes familles, selon leur degré de prévisibilité : les investissements de raccordements et de transition écologique, les modifications d'ouvrages à la demande de tiers et les investissements d'adaptation et de modernisation des ouvrages.

<b>Raccordements et transition écologiques</b>	Longueur en m	Brch. Coll.	Breh. Ind.
Ormoy – ZAC de la Plaine Saint Jacques	2 098	0	95
Saint Germain lès Arpajon – ZAC du Lièvre d'or	1 013	0	31
Marolles en Hurepoix – La Mare à Valet	848	0	1
Bruyères-le-Châtel – ZAC croix de l'orme rue de l'Eglise	634	0	32
Saint-Germain-Lès-Corbeil – Route de Maupertuis	433	0	40
Sainte-Genève-des-Bois – Avenue de la Résistance	427	5	8
Ormoy – Rue de la Plaine	274	4	34
Draveil – Boulevard Henri Barbusse	199	4	5

<b>Modification d'ouvrages à la demande de tiers</b>	Longueur en m	Brch. Coll.	Brch. Ind.
Ballancourt-sur-Essonne – Rue des Fours à chaux	640	0	1
Grigny – Route de Corbeil	288	0	0
Egly – Avenue d'Arpajon	252	0	0
Corbeil-Essonnes – Avenue René Pierre	103	4	0
Yerres – Rue de Concy	81	0	0
Corbeil-Essonnes	66	0	0
Grigny – Square Rodin	49	0	0
Athis-Mons – Avenue François Mitterrand	29	0	0

<b>Adaptation et modernisation des ouvrages</b>	Longueur en m	Brch. Coll.	Brch. Ind.
Breuillet – Avenue des Alizés	1 953	0	157
Athis-Mons – rue de la Prévoyance	940	5	83
Le Coudray-Montceaux – Rue du Puits	693	1	42
Villeneuve-le-Roi – Rue Mascaux	536	12	38
Arpajon – Place du Marché	502	14	20
Morsang-sur-Orge – Avenue Jean Jaurès	364	0	22
Juvisy-sur-Orge – Rue Fromenteau	346	0	21
Villeneuve-le-Roi – Rue Alexandre Ribot	308	0	30

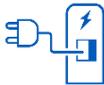
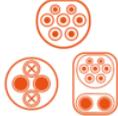


Fort de ses 100 Infrastructures de Recharges pour les Véhicules Electriques (IRVE), mais conscient de la nécessité d'accélérer la multiplication de ces points de charge pour fluidifier le développement de l'électromobilité, notre Syndicat a initié la conception d'un Schéma Directeur IRVE (SDRIVE), conformément au décret du 10 mai 2021.

Dans ce cadre, plus de 600 nouveaux points de charge sont envisagés.

Et pour identifier la pertinence de leur localisation, sont croisés de multiples paramètres tels que la nature des flux, du tissu urbain et commercial, de la tendance du marché des véhicules électriques, ...).

## Nos réseaux de recharges

<b>84 stations</b> 	<b>93 bornes</b> 	<b>186 points de charge</b> 
---	---	--

## Nos Abonnés Actifs

<b>163 Abonnés</b> 	<b>Dont 77 nouveaux abonnés</b> 
---	--

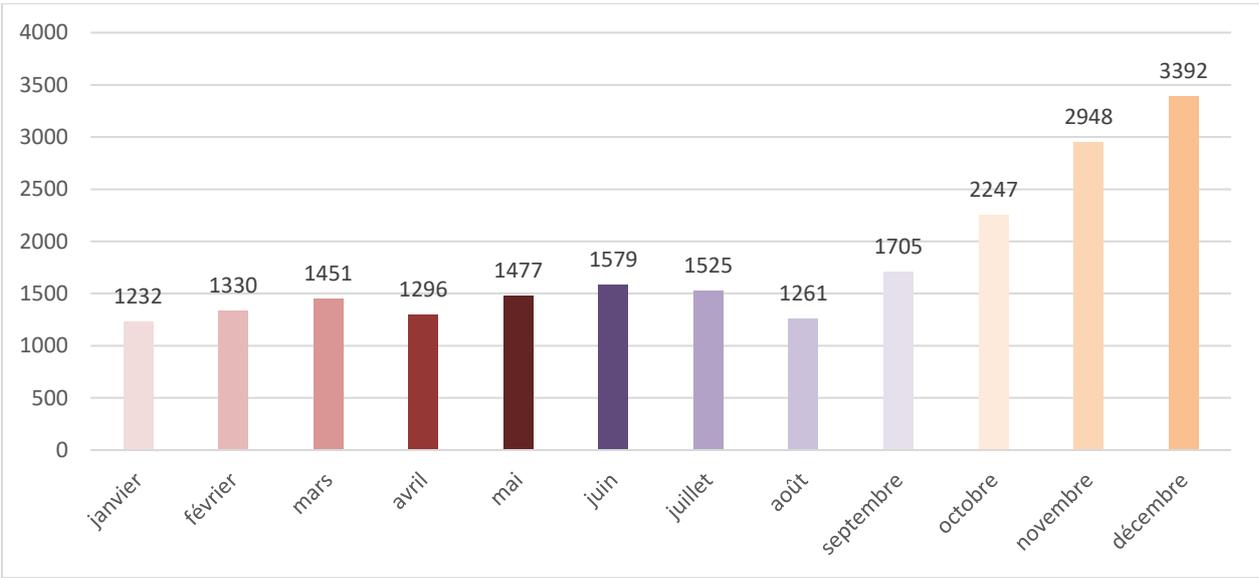
## Les sessions

<b>21 552 sessions</b> 	<b>77.57% de charges réussies</b> 	<b>675 258 Kwh Energie délivrée</b> 
---	--	--

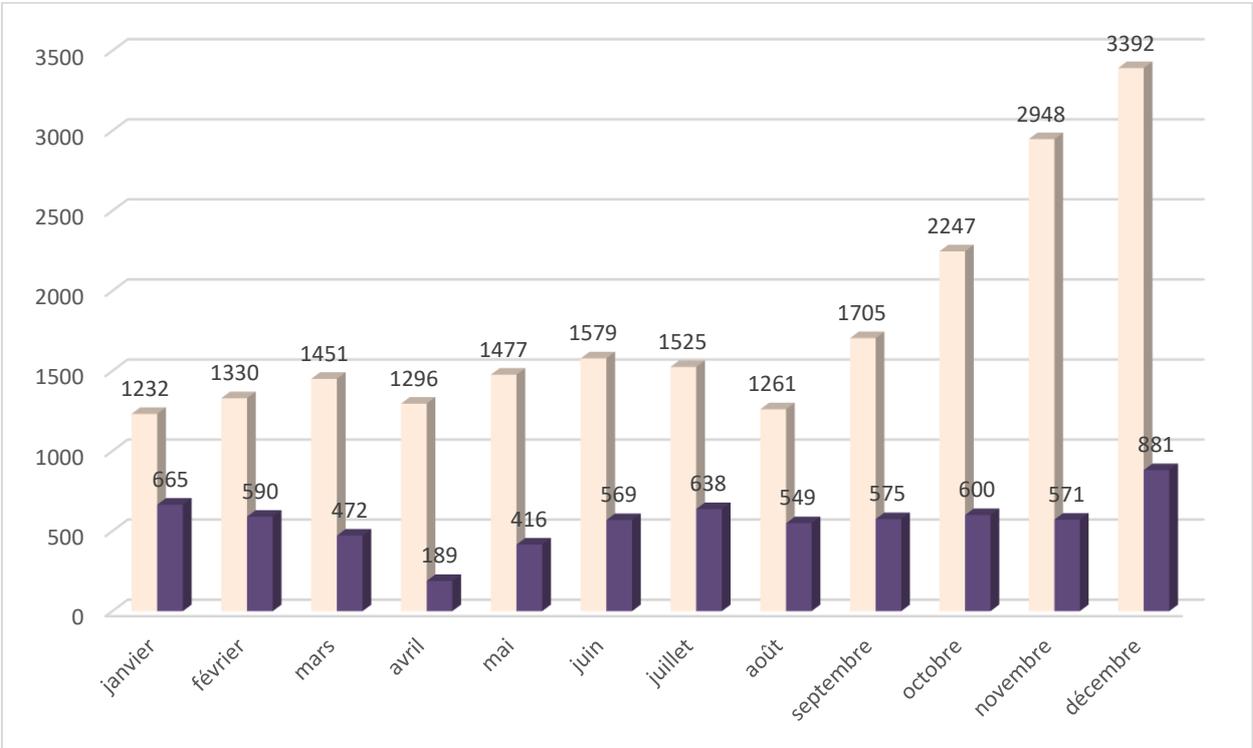
## Valorisation

<b>3 973 692 Km réalisés</b> 	<b>658.84 tonnes de Co2 épargnés</b> 	<b>= 35 360 jours de chauffage au gaz</b>
---	---	---

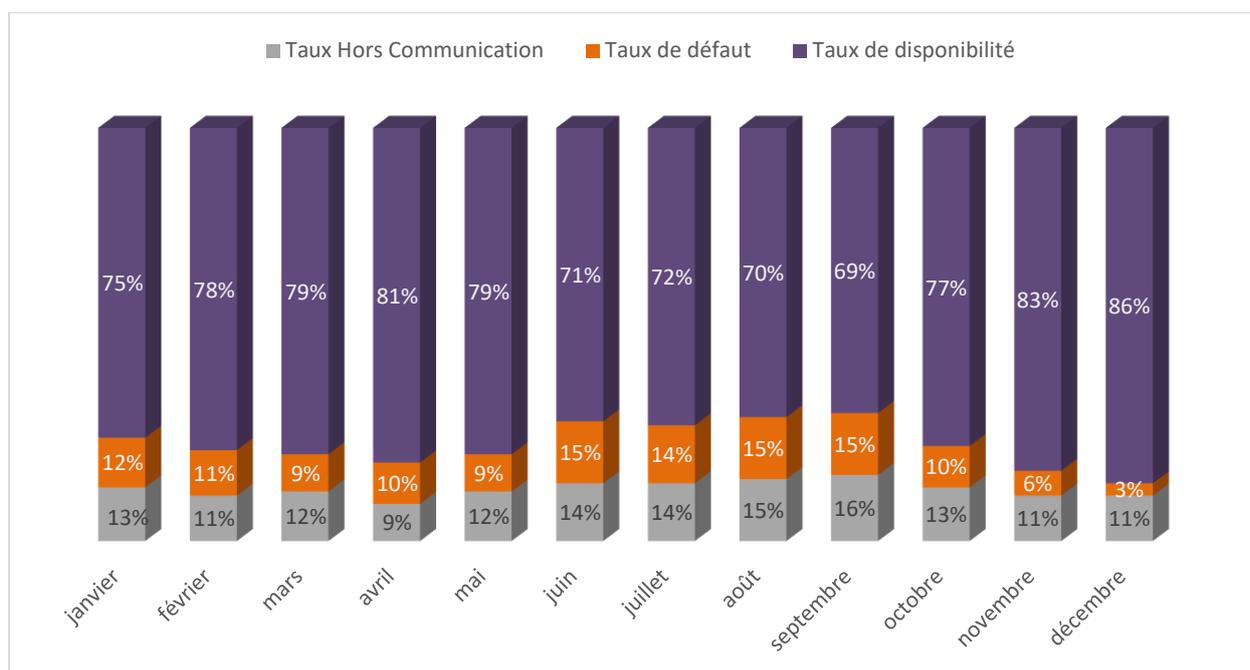
### Evolution du nombre de charges par mois en 2021



### Comparaison du nombre de charges par mois en 2020 et 2021



## Evolution du taux de disponibilité



**77 %**  
taux de  
disponibilité

**12%**  
taux hors  
communication

**11%**  
taux de défaut

## Lancement de la procédure d'élaboration du schéma directeur de déploiement d'IRVE

Soucieux de contribuer à la transition écologique et solidaire et à l'économie décarbonée, le SMOYS souhaite proposer à ses collectivités membres et à leurs usagers des services qui y contribueront.

Précurseur dès 2017, le SMOYS poursuit sa politique d'électromobilité en amplifiant le maillage de son territoire d'intervention, 66 communes et 850 000 habitants, à travers la densification des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques et hybrides sur le domaine public.

La mission consiste à réaliser un Schéma Directeur en tirant d'une part les leçons de l'expérience passée que traduit le premier déploiement d'une centaine d'IRVE puis d'identifier et de caractériser les emplacements les plus opportuns en réponse aux attentes tant en termes d'usages que de puissance la plus adaptée.

Ce schéma pourra le cas échéant proposer de déplacer certaines bornes déjà installées si ce déplacement correspond mieux à l'évolution des usages. Ce schéma visera également la recherche d'un déploiement techniquement efficace et économiquement viable pour assurer au global un équilibre d'exploitation de l'ensemble de ces Infrastructures de Recharges des Véhicules Electriques.

---

## FINANCES

---

### La section de fonctionnement :

2021	Dépenses	Recettes
Opérations réelles de fonctionnement	805 340,57	1 398 264,41
Virements et Opérations d'ordre	113 048,63	7 326,00
<b>Total des dépenses/recettes de fonctionnement</b>	<b>918 389,20</b>	<b>1 405 590,41</b>

En détails :

#### **A. Les dépenses 2021**

Chapitre	Crédits ouverts	CA 2021	% d'exécution
011 Charges à caractère général	396 753,85	358 807,10	90.44%
012 Charges de personnel	390 000,00	372 023,69	95.39%
65 Autres charges de gestion courante	561 500,00	69 975.58	12.46%
66 Charges financières	4 623,69	4 534,20	98.06%
67 Charges exceptionnelles	5 000,00	0,00	0%
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>1 378 896,78</b>	<b>805 340,57</b>	<b>58.40%</b>
023 Virement à la section d'investissement	784 000,00		
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	120 000,00	113 048.63	94,21%
<b>Total des dépenses</b>	<b>2 282 896,78</b>	<b>918 389,20</b>	<b>40.23%</b>

## B. Les Recettes 2021

Chapitre	Crédits ouverts	CA 2021	% d'exécution
74 Produits de service	145 000,00	80 653,08	55,62%
75 Autres produits de gestion courante	1 180 000,00	1 297 399,72	109,95%
77 Produits exceptionnels		20 211,61	202,11%
<b>Sous total des opérations réelles</b>	<b>1 325 000,00</b>	<b>1 398 264,41</b>	<b>105,53%</b>
042 Opération d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	7 326,00	73,26%
<b>Total</b>	<b>1 335 000,00</b>	<b>1 405 590,41</b>	<b>105,29%</b>

### La section d'investissement :

2021	Dépenses	Recettes
Opérations réelles d'investissement	229 030,93	833 838,08
Virement et Opérations d'ordre	7 326,00	113 048,63
<b>Total des dépenses d'investissement</b>	<b>236 356,93</b>	<b>946 886,71</b>

En détails :

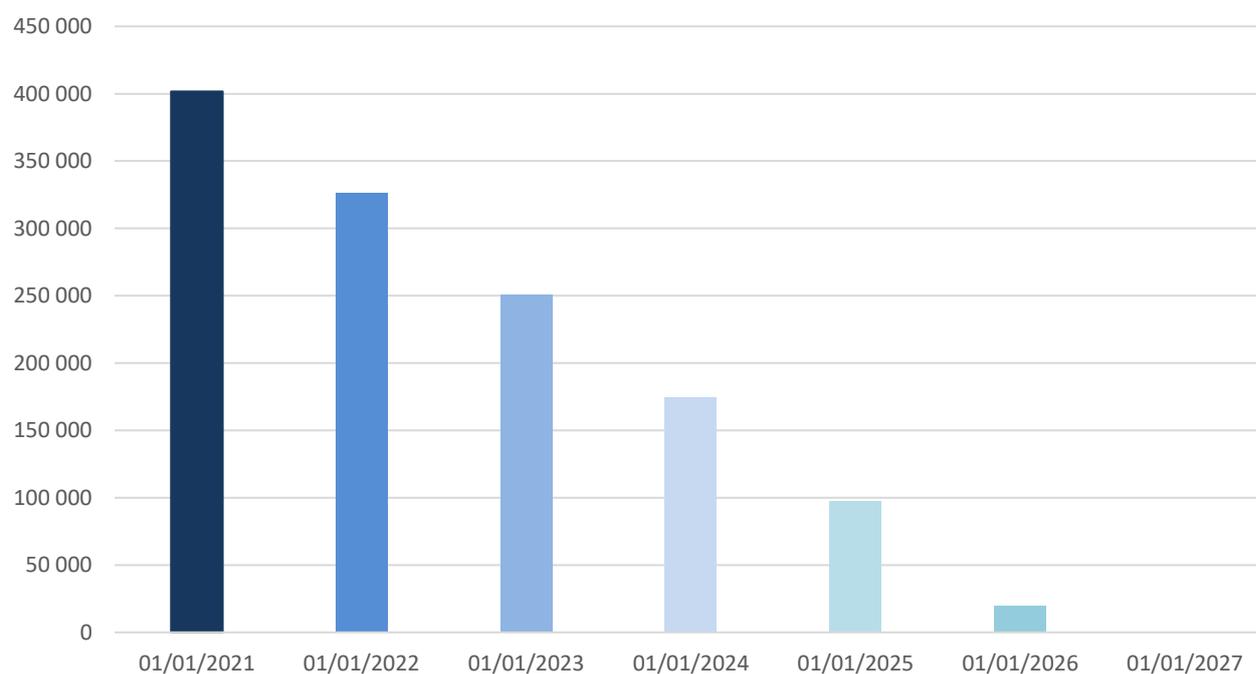
## A. Les Dépenses 2021 :

CHAPITRE	Crédits ouverts	CA 2021	% d'exécution
20 Immobilisations incorporelles	356 296,00	90 339,20	25,35%
21 Immobilisations corporelles	300 684,76	64 189,96	21,35%
23 Immobilisations en cours	200 000,00		0%
16 Emprunts et dettes assimilées	75 000,00	74 501,77	99,34%
<b>Sous total des opérations réelles</b>	<b>931 980,76</b>	<b>229 030,93</b>	<b>24,57%</b>
040 Opération d'ordre de transfert entre sections	10 000,00	7 326,00	83,42%
<b>Total</b>	<b>941 980,76</b>	<b>236 356,93</b>	<b>16,42%</b>

## B. Les Recettes 2021 :

Chapitre	Crédits ouverts	CA 2021	% d'exécution
13 Subventions d'investissement	0,00	570 000,00	5 700%
10 Dotations, fonds divers et réserves	29 000,00	0,00	0%
1068 Excédents capitalisés	263 838,08	263 838,08	100%
<b>Sous total des opérations réelles</b>	<b>292 838,08</b>	<b>833 838,08</b>	<b>284.74%</b>
021 Virement section de fonctionnement	784 000,00		0%
040 Opérations d'ordre	120 000,00	113 048,63	94.21%
<b>Total</b>	<b>1 116 838,08</b>	<b>946 886,71</b>	<b>84,78%</b>

## Profil d'extinction de la dette



## Les Résultats

Fonctionnement	
Recettes de fonctionnement - titres de l'exercice 2021	1 405 590.41 €
Dépenses de fonctionnement - mandats exercice 2021	918 389.20 €
<b>Résultat de fonctionnement de l'exercice 2021</b>	<b>487 201.21 €</b>
Excédent cumulé	947 896.78 €
<b>Résultat cumulé en fonctionnement</b>	<b>1 435 097.99 €</b>

Investissement	
Recettes d'investissement - titres de l'exercice 2021	946 886.71 €
Dépenses d'investissement - mandats exercice 2021	236 356.93 €
<b>Résultat d'investissement de l'exercice 2021</b>	<b>710 529.78 €</b>
Résultat cumulé	-254 857.32 €
<b>Résultat cumulé en investissement</b>	<b>455 672.46 €</b>

Restes à réaliser (RAR)	
Recettes d'investissement en RAR à la fin de l'exercice 2021 et à inscrire en 2022	29 000.00 €
Dépenses d'investissement en RAR à la fin de l'exercice 2021 et à inscrire en 2022	91 748.20 €
<b>Résultats d'investissement en RAR</b>	<b>-62 748.20 €</b>
Besoin de financement = montant <u>Négatif</u>	<b>0.00 €</b>
<b>Excédent de besoin de financement = <u>montant Positif</u></b>	<b>392 924.26 €</b>

## La Volumétrie

<b>288</b> mandats ont été émis 	<b>92</b> titres ont été émis 
---	--

---

## COMMANDE PUBLIQUE

---

Les règlements délégués de la Commission européenne fixant les seuils de procédures formalisées applicables aux marchés publics et aux contrats de concessions ont été publiés au Journal Officiel de l'union européenne (JOUE) le 31 octobre 2019. Ces seuils sont applicables depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020 et ce, pour une durée de deux ans.

L'acheteur doit se conformer à des procédures différentes en fonction de la valeur estimée de la commande et de la nature du marché (travaux, fourniture ou services). Si cette valeur est égale ou supérieure aux seuils européens, le marché public doit respecter une procédure formalisée.

Si la valeur estimée du marché est inférieure aux seuils de procédure formalisée, l'organisme public peut recourir à une procédure adaptée (ou MAPA) dont il détermine librement les modalités.

### **Marchés à procédures adaptées – MAPA EN RAISON DE SON MONTANT – que le SMOYS a lancés en 2021**

#### PRESTATIONS INTELLECTUELLES

- 1 Prestations d'audits de performance énergétique - Marché à bon de commande sur les bâtiments publics de communes du Smoys
- 2 Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration d'un schéma directeur relatif au déploiement sur le territoire du SMOYS d'un parc d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables
- 3 Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre d'un groupement d'achat public d'énergie (gaz et électricité) sur le territoire d'intervention du SMOYS pour la passation d'une consultation aux fin de conclure un accord cadre et les marchés subséquents de gaz et d'électricité les plus adaptés pour un démarrage des contrats au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- 4 Marché de prestations intellectuelles pour la conduite d'un état des lieux préalable à la définition d'une trajectoire zéro carbone (pré diagnostic territorial) sur e territoire du SMOYS
- 5 Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un accord-cadre de maîtrise d'œuvre pour des travaux d'enfouissement de réseaux secs
- 6 Accord-cadre de maîtrise d'œuvre portant sur des opérations d'enfouissement des réseaux secs
- 7 Consultation marché de mission d'assistance à maitre d'ouvrage dans le cadre de la mise en place d'un accord-cadre de prestations de service et de travaux

#### TRAVAUX

- 8 Accord-cadre de travaux d'enfouissement des réseaux d'électricité

<b>8 procédures lancées</b> 	<b>7 attributions</b> 
--	---

---

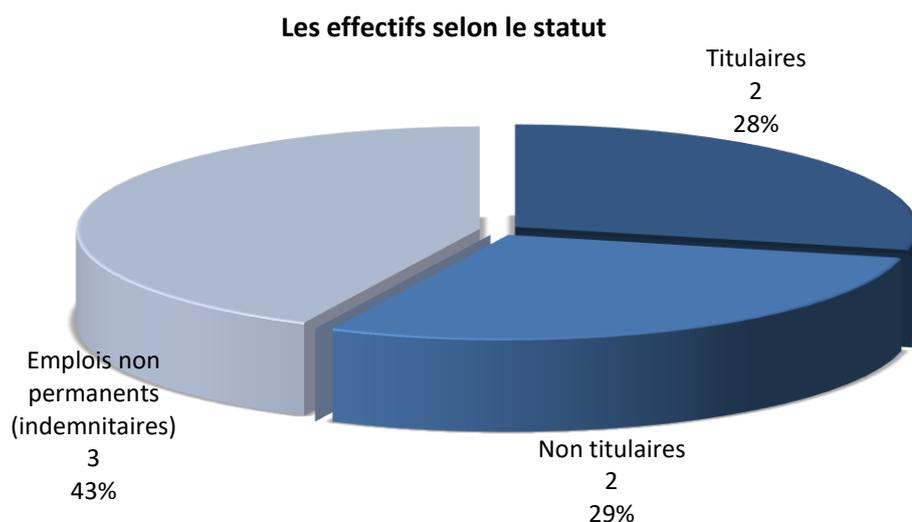
## RESSOURCES HUMAINES

---

### Les effectifs en quelques chiffres

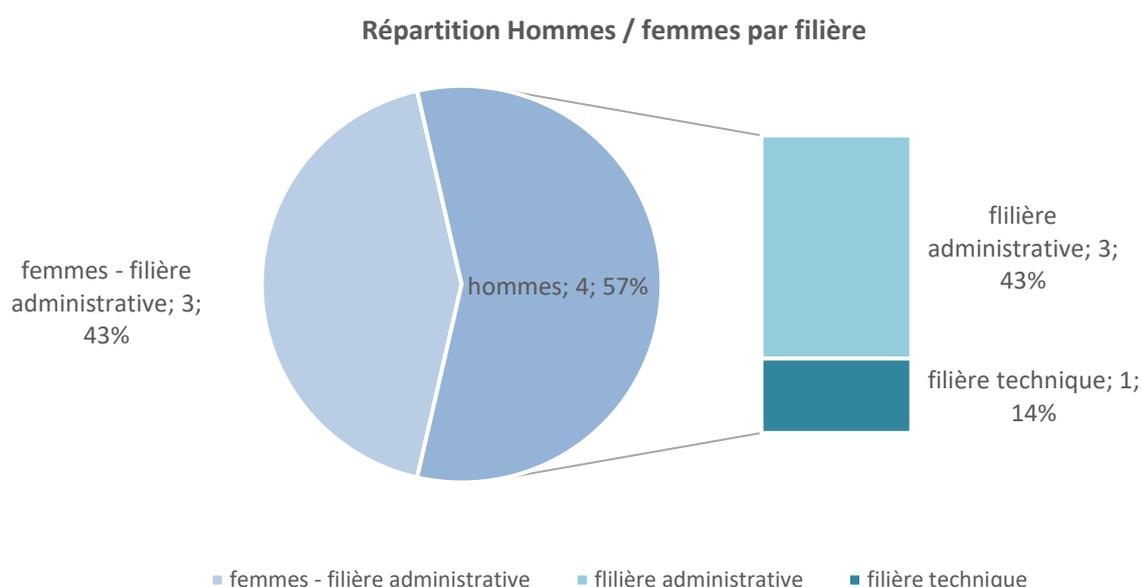
#### Les effectifs

Au 31 décembre 2021, le SMOYS employait 7 agents, dont 6 agents relevant de la filière administrative et un technicien relevant donc de la filière technique. 3 agents exercent leur activité dans le cadre d'un cumul d'emplois publics. Ils exercent dans d'autres collectivités une activité à titre principal.

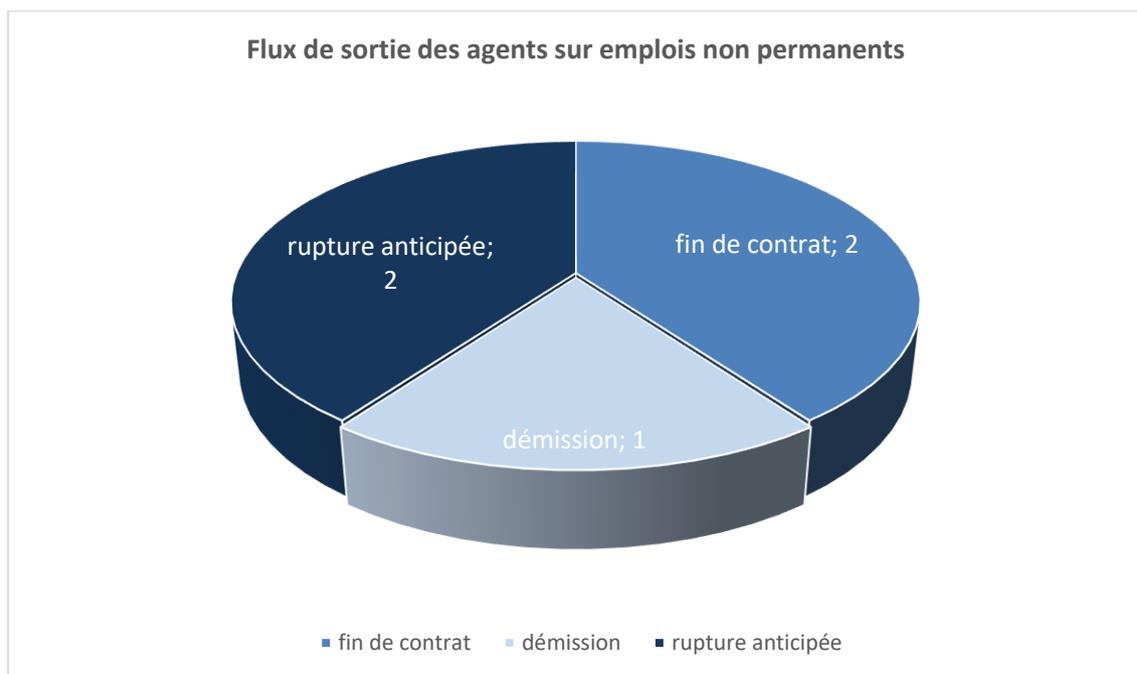
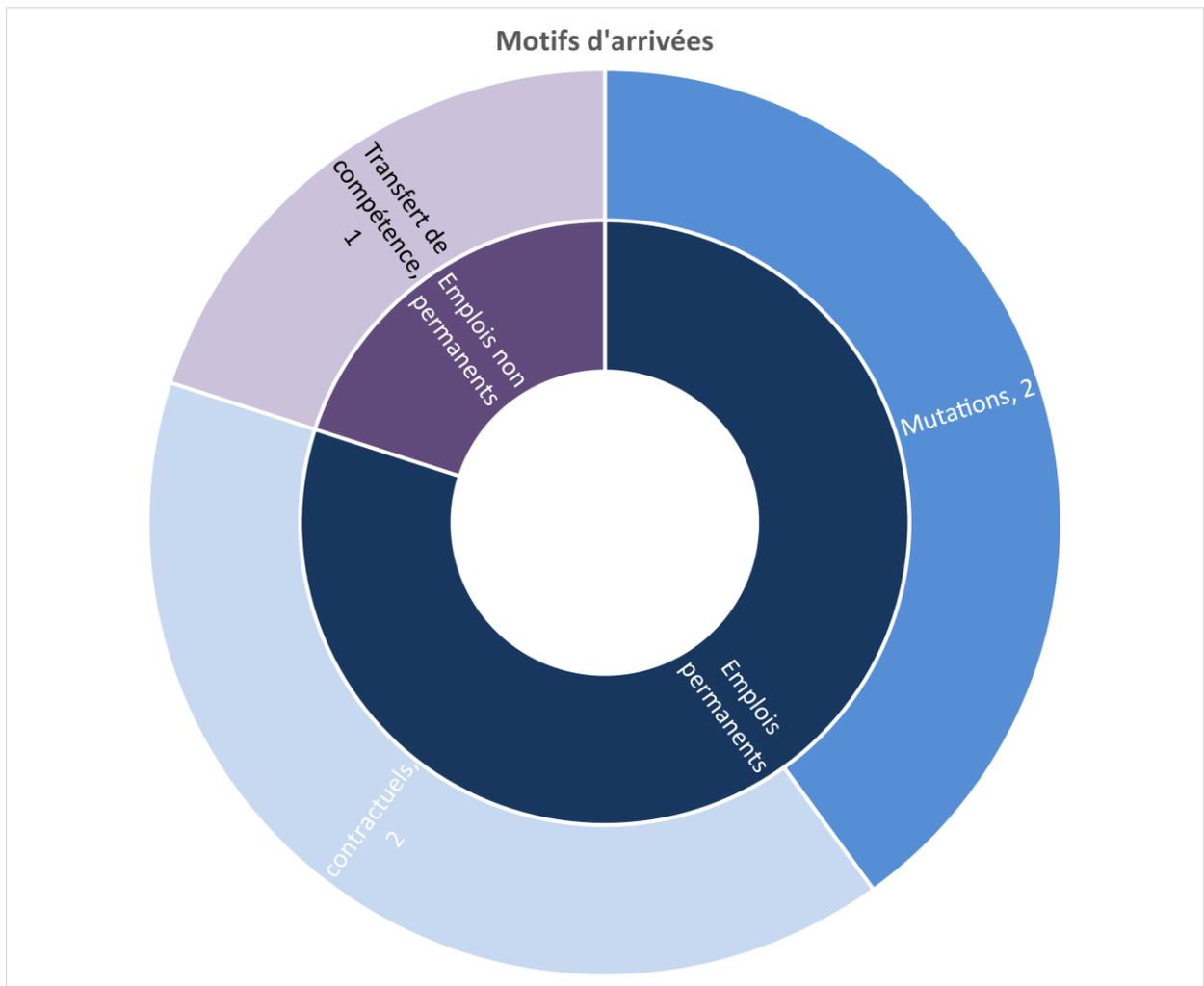


#### Répartition Hommes Femmes

Les femmes représentent 43% des effectifs ; les hommes quant à eux représentent 57% des emplois relevant de la filière administrative et 100% des emplois relevant de la filière technique.



**Les mouvements de personnel :**



Le 17 décembre 2020, le rapport d'orientation budgétaire a été voté à l'unanimité par le nouvel exécutif. Ce rapport prévoyait de renforcer en 2021, l'équipe administrative pour que le syndicat soit à même d'assurer au mieux son rôle et ses missions.

La direction générale et la direction des ressources humaines ont mené une réflexion, afin de renforcer les effectifs, de définir et appliquer un cadre réglementaire de travail pour ses agents et de renforcer et développer les compétences de ces derniers, en s'inscrivant dans la loi de transformation de la fonction publique (loi 2019-828 du 6 août 2019), entrée en vigueur le 8 août 2019.

En 2021, 5 agents sur emplois non permanents ont quitté les effectifs du Smoys ; 3 d'entre eux ont alors été recrutés pour exercer à temps plein leurs missions sur emplois permanents dans le cadre de mutation ou de contrats établis en application de l'article 3.3.1 de la loi du 26 janvier 1984. Le 15 octobre 2021, le SMOYS a recruté par voie de mutation un technicien Réseaux, Voirie, Bâtiments. Dans le cadre de l'adhésion du SIEGRA et de sa dissolution, un agent comptable exerçant à temps non complet dans le cadre d'un cumul d'activité a intégré les effectifs du smoys au 1<sup>er</sup> septembre.

En 2021, ont été mise en œuvre les procédures et actions suivantes :



### **Définition et mise en œuvre des procédures de recrutement**

Chaque collectivité doit disposer d'un tableau des effectifs annexé au budget et au compte administratif. Ce document fait donc l'objet d'adoptions et de mises à jour régulières dans le courant de l'année. Le tableau des effectifs fait état des postes et donc des emplois créés dans la structure. Il est classé par catégories hiérarchiques d'emploi (A, B et C), par cadres d'emploi et par grades et fait état de leur nombre vacant ou occupé.

Toute création, modification de poste, fait l'objet d'une délibération du bureau syndical suivant les dispositions de l'article 34 de la Loi 84-53 de la Loi du 26 janvier 1984, mentionnant de façon explicite, le grade, le motif de recrutement, la nature des fonctions exercées et une référence indiciaire.

Une fois ces procédures d'autorisations et de contrôles réalisées, la collectivité doit procéder aux formalités de publicité, en établissant une déclaration de création ou de vacance de poste auprès du Centre départemental de gestion sur la bourse de l'emploi, et en diffusant des offres d'emploi afin d'élargir au maximum l'éventail des candidatures.

La sélection des candidats s'opère de manière comparable à celle du secteur privé :

- présélection des candidats sur la base des dossiers de candidature (CV, lettre de motivation)
- organisation d'entretiens de recrutement

Une fois un candidat admis, la collectivité devra établir un arrêté de nomination ou un contrat (suivant le cas pour les agents non titulaires), visant explicitement le tableau des effectifs, la délibération, la déclaration de vacance de poste.



### **Le temps de travail**

#### **Définition d'un cadre légal**

La durée du travail dans la fonction publique territoriale est fixée à 35 heures par semaine ou 1 607 heures par an, sauf pour certaines catégories de personnels. Le temps de travail ne peut pas dépasser certaines durées journalières et hebdomadaires. Le travail est organisé en cycles de travail définis par service ou par fonctions. *Délibération du bureau syndical du 11 mars 2021 relatif à l'aménagement du temps de travail*

### **Instauration du compte épargne temps**

Le CET permet de conserver des jours de congés ou de RTT non pris sur plusieurs années. Il est ouvert à la demande de l'agent qui est informé annuellement des droits épargnés et consommés. Les jours épargnés peuvent être, en tout ou partie, utilisés sous forme de congés ou, si une délibération le prévoit, indemnisés ou pris en compte pour la retraite complémentaire. *Délibération du bureau syndical du 11 mars 2021 relative au compte épargne temps*

### **Mise en œuvre du télétravail**

Le télétravail est une forme d'organisation du travail, utilisant les technologies de l'information et de la communication, et dans laquelle les fonctions qui auraient pu être réalisées dans les locaux de l'employeur, sont effectuées hors de ces locaux, de manière volontaire, selon un rythme régulier.

La mise en œuvre du télétravail s'inscrit dans une démarche volontariste en faveur d'une bonne articulation entre la vie privée et la vie professionnelle, et d'une contribution au développement durable. Le décret 2016-151 du 11 février 2016 est venu préciser les conditions de mise en œuvre du télétravail et ses modalités d'organisation dans la fonction publique.

Le 5 mai 2020, par décret n° 2020-524, le gouvernement a modifié ces modalités de mise en œuvre du télétravail afin notamment de l'adapter aux nécessités induites par la crise sanitaire, mais en élargissant la possibilité d'organiser le télétravail dans le cadre d'un recours ponctuel et non plus uniquement régulier en application de l'article 49 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique. *Délibération du bureau syndical du 30 septembre 2021 relative à l'instauration du télétravail*

### **Les autorisations spéciales d'absences**

L'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale prévoit la possibilité d'accorder aux fonctionnaires des autorisations spéciales d'absence (ASA), distinctes des congés annuels.

Selon la source juridique dont elles résultent, on peut distinguer :

- Les autorisations de droit dont les modalités précisément définies par la loi s'imposent à l'autorité territoriale (jurys d'assise, témoin devant le juge pénal...),
- Les autorisations laissées à l'appréciation des pouvoirs locaux (pour événements familiaux, pour événements de la vie courante ...). Elles ne constituent pas un droit et sont accordées sous réserve des nécessités de service par l'autorité territoriale
- Les facilités de service ou d'horaires (rentrée scolaire ...), différentes des ASA, qui doivent faire l'objet d'une récupération

Un décret en Conseil d'Etat détermine les conditions d'application du présent article.

Par contre, pour les autorisations d'absence liées à des événements familiaux ou de la vie courante, en l'absence de décret d'application, il appartient aux collectivités locales de définir, après avis du comité technique, leur propre régime d'autorisations d'absence par référence aux circulaires ministérielles et « aux règles coutumières des administrations » qui en découlent.

*Délibération du bureau syndical du 30 septembre 2021 relative aux autorisations d'absence et facilités horaires*

## Rémunération



### Instauration du RIFSEEP

Le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 a créé le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Ce dispositif est centré sur une indemnité principale, l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), à laquelle peut s'ajouter un complément indemnitaire versé annuellement

Le montant de l'IFSE est fixé selon le niveau de responsabilité et d'expertise requis dans l'exercice des fonctions. Les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même cadre d'emplois sont donc réparties au sein de différents groupes « fonctions ».

La détermination du nombre de groupes ainsi que la répartition des emplois au sein de chaque groupe de fonctions ont été réalisées en prenant en compte les missions de bases relevant de chaque cadre d'emplois et aux regards de critères fonctionnels, tels que l'encadrement, le pilotage, la technicité, l'expertise, et les contraintes liées à certains emplois.

Le CIA tient compte de l'engagement professionnel de l'agent et de sa manière de servir. L'appréciation de cette dernière se fonde sur les conclusions de l'entretien professionnel. Ce complément est compris entre 0 et 100% d'un montant maximal par groupe de fonctions. Il est facultatif et fait l'objet d'un versement mensuel sous forme de fractions, non reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

*Délibération du comité syndical du 8 octobre relative à la création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (pour les agents relevant de la filière administrative), et délibération du bureau syndical du 27 mai 2021 relative à la création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel pour les cadres d'emplois des adjoints techniques, des agents de maîtrise, des techniciens, des ingénieurs et des ingénieurs en chef territoriaux*

### Instauration d'un régime d'astreintes

Une période d'astreinte s'entend comme une période pendant laquelle l'agent, sans être à la disposition permanente et immédiate de son employeur, a l'obligation de demeurer à son domicile ou à proximité afin d'être en mesure d'intervenir pour effectuer un travail au service de l'administration, la durée de cette intervention étant considérée comme un temps de travail effectif ainsi que, le cas échéant, le déplacement aller et retour sur le lieu de travail.

Ainsi, seul le temps passé par l'agent à son domicile est considéré comme une période d'astreinte, la durée de l'intervention dans le service et le temps de trajet aller et retour comptant comme du temps de travail effectif et étant rémunéré comme tel.

La nature des activités du syndicat nécessite de pouvoir recourir à tout moment à des agents qui doivent intervenir dans l'urgence du fait :

- de leur rôle hiérarchique, prendre des décisions
- de leurs compétences techniques, intervenir pour rétablir le bon fonctionnement d'installations dont l'interruption aurait un impact conséquent sur la continuité du service à l'utilisateur
- de garantir la sécurité des biens et du personnel du syndicat.

L'astreinte est effective le weekend, la nuit et en dehors des horaires d'ouverture au public.

*Délibération du bureau syndical du 11 mars 2021 relative à l'instauration d'un régime d'astreinte et délibération du bureau syndical du 30 septembre 2021 relative à l'instauration d'un régime d'astreinte d'exploitation*

## Formation : réalisation d'un règlement de formation



La formation professionnelle est au cœur de la politique des ressources humaines, elle constitue un enjeu majeur pour les collectivités dans un contexte d'évolution perpétuelle de l'action publique. Dans un cadre juridique rénové, la formation professionnelle tout au long de la vie place l'agent au centre de son parcours professionnel, il en devient l'acteur principal. La mise en œuvre du compte personnel de formation au sein de la fonction publique a renforcé ce droit à la

formation.

Les collectivités ont l'obligation de se doter d'un plan de formation. Dans un souci de bonne gestion, de transparence, d'équité et d'uniformité des pratiques, le SMOYS a adopté un règlement de formation qui précise les modalités de mise en œuvre du droit à la formation pour ses agents.

*Avis favorable des membres du comité technique - séance du 31 août 2021*



## L'entretien Professionnel

L'entretien professionnel s'inscrit dans un contexte de modernisation de la fonction publique et est impulsé dans la fonction publique territoriale par la loi relative à la mobilité.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2015, l'appréciation de la valeur professionnelle se fonde donc sur un entretien professionnel dont les objectifs sont, notamment, de mieux accompagner l'agent dans son parcours professionnel, de mieux prendre en compte ses besoins et d'encourager la recherche de la performance et un renforcement du dialogue social.

Il permet de franchir une étape supplémentaire dans la volonté de lier entretien professionnel et gestion des carrières et des compétences.

L'enjeu de ce dispositif est de garantir à tous les fonctionnaires une certaine homogénéité dans les modalités de l'entretien et de déterminer un socle commun à toutes les collectivités de critères d'appréciation de la valeur professionnelle et des voies de recours.

Chaque collectivité fixe des critères à partir desquels la valeur professionnelle des fonctionnaires est appréciée.

Les agents du SMOYS seront évalués selon deux grands axes :

- Appréciation des résultats professionnels de l'agent compte tenu des objectifs fixés et des conditions d'organisation et de fonctionnement du service
- Appréciation des compétences, qualités et capacités de l'agent

Des fichiers de compte rendu d'entretien professionnel (CREP) déclinant ces critères, pour chaque catégorie hiérarchique ont été élaborés.

*Délibération du bureau syndical du 30 septembre 2021 relative aux critères d'évaluation : entretien professionnel des agents du SMOYS.*



## L'organisation des services

### Remboursement des frais occasionnés par les déplacements

Les agents territoriaux peuvent être amenés à se déplacer, pour les besoins du service, hors de leur résidence administrative et hors de leur résidence familiale. Les frais occasionnés par ces déplacements sont à la charge de la collectivité.

Ce remboursement est également possible dans le cadre de formation ou de concours. La décision de l'assemblée délibérante précise la liste des bénéficiaires et les conditions de remboursement.

*Délibération du bureau syndical du 30 septembre 2021 relative aux conditions et modalités de prise en charge des frais de déplacement*

#### Charte d'utilisation des véhicules de service

Les véhicules mis à disposition des agents sont des véhicules de service permettant d'effectuer leurs missions (lieu et durée préalablement définis dans la fiche de poste ou dans un ordre de mission).

L'utilisation du véhicule de service est subordonnée à la réalisation des missions exercées dans le cadre de l'activité professionnelle (réunions, visites, interventions sur sites, liaisons régulières) et soumise à autorisation préalable du président ou de la direction générale.

L'objet de cette charte est de :

- définir et optimiser l'ensemble des déplacements des véhicules du SMOYS
- responsabiliser les agents ayant recours aux véhicules de service et définir les responsabilités de chacun.

#### Charte d'utilisation des Moyens de Communication Electronique et des Systèmes d'Informations

La Collectivité met en œuvre un système d'information et de communication nécessaire à l'exercice de ses missions. Elle met ainsi à la disposition de ses agents et collaborateurs des moyens de communication électronique, ressources informatiques, informationnelles, numériques et technologiques.

Ces différents outils offrent également à leurs utilisateurs une ouverture vers l'extérieur, et se révèlent des vecteurs de modernisation de la Collectivité et du service public si leur utilisation est faite à bon escient et dans le respect des usages et de la législation en vigueur.

À l'inverse, une mauvaise utilisation de ces outils peut engendrer des risques d'atteinte à la confidentialité, à la disponibilité et à l'intégrité de l'information (virus, intrusions sur le réseau interne, vols de données...) et par conséquent du Système d'Information. Celle-ci peut avoir des conséquences graves de nature à engager la responsabilité civile et / ou pénale de l'utilisateur ainsi que celle de la Collectivité (atteintes aux droits de la personne résultant des fichiers de données à caractère personnel, atteintes aux droits d'auteur...).

La charte s'inscrit dans une démarche d'information, de sensibilisation, de responsabilisation des utilisateurs des moyens de communication électronique et du système d'Information de la Collectivité.

*Délibération du bureau syndical du 27 mai 2021 relative aux conditions de mise à disposition des véhicules et d'outils des nouvelles technologies et de la communications aux agents du SMOYS*

<b>7 agents</b> 	<b>43% de femmes</b> 	<b>4 agents à temps complet</b> 
--	---	--

Tableau des effectifs au 31 -12 -2021 Grades	Catégorie	Effectif budgétaire			Effectif pourvu			Emploi vacant		
		temps complet	temps non complet	total	temps complet	temps non complet	total	temps complet	temps non complet	total
<b>Filière Technique</b>										-
Ingénieur	A	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Technicien Principal de 1ère classe	B	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Technicien Principal de 2ème classe	B	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Technicien	B	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Adjoint technique	C	1	0	1	1	0	1	0	0	0
<b>Sous total</b>		<b>5</b>	<b>0</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>
<b>Filière Administrative</b>										
Administrateur hors classe	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Administrateur	A	1	0	1	0	0	0	1	0	1
Attaché hors classe	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Attaché Principal	A	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Attaché	A	0	1	1	0	0	0	0	1	1
Rédacteur Principal de 1ère classe	B	1	0	1	1	0	1	0	0	0
Rédacteur Principal de 2ème classe	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Rédacteur	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint Administratif	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total</b>		<b>4</b>	<b>1</b>	<b>5</b>	<b>3</b>	<b>0</b>	<b>3</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>
<b>Autres Emplois</b>										
		0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Sous total</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>9</b>	<b>1</b>	<b>10</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>1</b>	<b>6</b>
<b>Autres Emplois</b>										
emploi indemnitaire			3	3		3	3	0	0	0



“Rendons possible la transition énergétique”



Hôtel de Ville - Place Roger Perriaud  
Sainte-Geneviève-des-Bois 91 700

Locaux administratifs : 79 route de Grigny  
91 130 Ris-Orangis  
Téléphone : 01 60 46 59 67  
Contact : [communication@smoys.org](mailto:communication@smoys.org)



Site internet : [www.smoys.org](http://www.smoys.org)